303
C.2.G.M.

NUMERO 20.- Edition spéciale pour le Pays de Liége. NOVEMBRE 1941.

# LA LIBRE BELGIQUE

ressuscitée en 1940

Acceptons provisoirement les sacrifices qui nous sont imposés et attendons patiemment l'heure de la réparation.

Le bourgmestre,
ADOLPHE M A X
1914

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays, ayons les égards que commande l'intéret général;respectons les règlements qu'elles nous imposent aussi longtemps qu'ils ne portent pas atteinte ni à la liberté de nos consciences,ni à notre dignité patriotique.

CARDINAL MERCIER
1915.

BULLETIN DE PROPAGANDE PATRIOTIQUE.-IRREGULIEREMENT REGULIER.-
ne se soumettant à aucune censure.

Adresse Télégraphique
KOMMANDANTUR
BRUXELLES.

Bureaux et administration
Notre cave automobile étant réquisitionnée par les boches nous sommes installés dans une cave-abri.-

Annonces:les affaires étant nulles par suite du peu de valeur des marks,nous avons supprimé la page d'annonces et nous conseillons à nos clients de conserver leur argent pour des temps meilleurs.

PATRIOTE !

La patrie ordonne la résistance à l'oppresseur.
Tout Belge doit y participer.

Les moyens sont bien simples:TRAVAILLEZ LENTEMENT.

Chacun dans sa sphère d'actions doit ralentir la production du travail,dont seul l'occupant bénéficie.
Restons indifférents devant toutes les manifestations du boche:proclamation,avis ordonnance,concert, parade militaire etc....
Soyons gai,optimiste,malgré les privations et les jours sombres.
MOTS D'ORDRE POUR TOUS:travaillons lentement,soyons gai,optimiste,indifférent devant tous les agissements de l'oppresseur.

LA LIBRE BELGIQUE.



--- PEINTS PAR EUX MÊMES ---

Monsieur Benoist-Méchin, collaborationiste notoire, et membre, si je ne m'abuse, du gouvernement de Vichy, a publié une "histoire de l'Armée Allemande de 1918 à 1939" qui au dire des Allemands eux-mêmes, fait autorité.

Ils n'ont probablement pas tort. Monsieur Benoist-Méchin, fasciste convaincu, a évidemment parlé de son sujet avec plus de sympathie que d'antipathie. Ce n'est pas pour leur déplaire. De plus, il faut reconnaitre que son étude est bien conduite. Encore que dès le point de départ, il prenne une position systématiquement bienveillante, il s'efforce néanmoins vers l'objectivité et paraît souvent y atteindre. La documentation est d'ailleurs abondante et puisée aux sources. Enfin mérite assez rare dans ce genre d'ouvrage, l'auteur atteint souvent et avec bonheur, à l'idée générale.

Nous pouvons donc, sans crainte d'être taxé de partialité, nous référer en toute tranquillité, au livre de Monsieur Benoist-Méchin. C'est l'oeuvre d'un fasciste et d'un hitlérophile. C'est un ouvrage auquel les autorités allemandes elles-mêmes ont donné leur approbation.

Or, qu'y trouvons-nous ? Ma foi, pas mal d'enseignements dont nous pourrions faire notre profit, mais aussi et surtout, une psychologie du peuple allemand qui en dit long sur quelques-unes de ses plus fâcheuses tendances. Monsieur Benoist-Méchin a d'ailleurs inscrit en exergue de son livre, une bien curieuse pensée de Mirabeau, puisée dans son ouvrage sur l'Allemagne (1788) .- "La Prusse, dit-il, n'est pas un Etat qui possède une armée, c'est une armée qui a conquis une nation."

C'est terriblement vrai. Qui vit dans un pays à mentalité "civile" comme le nôtre, est stupéfait de constater, tout au long des pages de l'histoire de l'armée allemande, combien cette dernière, de l'accord tacite de tous, prend et conserve en toutes circonstances un rôle directeur dans la nation. Nous y voyons Ebert, dès le 9 Novembre 1918, relié par fil secret avec l'Etat major général, et délibérer tous les jours avec le général Groener, successeur de Ludendorff. Nous y voyons le chef du pouvoir civil lui même, accabler son propre gouvernement et l'Arrière des responsabilités de la défaite pour en décharger l'Etat Major. Nous y faisons connaissance avec l'alliance mystique des Junkers et de la Prusse, et y apprenons comment cette alliance mystique correspondait, en droit, à un position privilégiée des Junkers dans l'Etat.

Nous y voyons aussi les méthodes brutales, le mépris de la vie humaine, le peu de considération de la dignité de l'homme qui distinguent ces Junkers, qui ont créé la Prusse mais entendent ne l'avoir créée que pour eux. Et enfin, nous voyons comment un peuple peut-être victime de ses qualités elles-mêmes, quand elles ne s'accompagnent pas d'un certain esprit critique et d'une juste méfiance des idoles.

Rien n'est plus instructif à cet égard que la façon dont se sont constitués, dès 1919, les corps-francs allemands.

Soulignons d'ailleurs que ces corps francs n'ont rien de ce qui, pour un Français ou pour un Belge caractérise le corps franc, à savoir sa liberté d'allure, son indépendance vis à vis de l'Etat, son autonomie, tant de gestion que de commandement.

En fait les corps francs allemands ne furent qu'un camouflage de l'armée impériale, destiné à arrêter sa décomposition et préparant, dès avant le traité de Versailles, les moyens de le tourner.

Il n'en reste pas moins que ces corps francs, recrutés par engagements volontaires, ont dû trouver des hommes, ou mieux des anciens combattants, car on n'en voulait pas d'autres, prêt à réendosser immédiatement l'uniforme. Or, le moins qu'on puisse dire est que les anciens combattants allemands avaient le droit en 1918, d'en avoir assez. On leur avait fait mener, pendant quatre années, la plus stupide et la plus meurtrière des guerres, ils avaient été hachés à Verdun, envoyés à la boucherie en mars 1918, traités pendant quatre années comme de la chair à canon.

En guise de remerciments leur "Seigneur de la guerre" s'était enfui à Doorn, les laissant se débrouiller dans une défaite que leur endurance n'avait pas méritée, et qui les laissait trompés, humiliés, bafoués dans une patrie livrée à l'occupation étrangère et à la déflation.

Vous croyez qu'ils vont s'en prendre à leurs mauvais bergers ?

Vous croyez qu'ils vont régler quelques comptes avant d'aller retrouver leurs femmes et leurs enfants ? Comme vous les connaissez mal ! Il suffit que les anciens officiers les appellent à la défense d'un ordre qui n'engendra que le désordre, pour qu'ils accourent comme des chiens couchants. Il est vrai qu'on va probablement leur promettre une bonne nourriture, une indemnité familiale, une solde décente ? Quelle erreur est la vôtre !

Il suffit pour les appâter d'un uniforme !

Lisez cet appel, reproduit à la page 182 du premier volume de Benoist-Méchin. C'est le texte d'une affiche qui fit se précipiter les hommes vers le bureau de recrutement:

EN AVANT LES HUSSARDS !

Les Hussards de Cassel-Hesse-Hombourg vont renaître. !

Uniformes comme par le passé, avec, en plus, brindilles de sapin brodées sur fond vert, cols Attila, et tête de mort sur la casquette.

signé : VON LOEPEN, Major, commandant du Régiment

" La Prusse est une armée qui a conquis une nation."

Nous ne serons tranquilles avec ces gens que du jour où la nation allemande ayant atteint sa maturité et élevé l'homme en dignité aura remis l'Etat Major à sa juste place, celle du serviteur et non du maître.

Il faudra y veiller.

## --OU EN SONT-NOS FINANCES ?---

A cette question réellement angoissante-sans aucune hyperbole-nous ne pourrions mieux répondre qu'en citant les chiffres du rapport présenté aux autorités allemandes par M.O. PLISNIER, secrétaire général du Ministère des Finances en date du 9 aout I94I.

Lors de l'établissement du budget provisoire pour I94I la situation des finances belges s'avérait saine, malgré 2.900 milliards de dépenses résultant de la guerre, grâce au courage fiscal extraordinaire de la population.

Toutefois aux charges qu'il comportait (20 milliards de francs environ) les exigences minimum des autorités allemandes ajoutaient:

A.-au titre de frais d'occupation.....I2.900 milli

B.-au titre de frais de logement et d'occupation de locaux par des services de l'armée allemande .....1.200 millions

Ainsi le Trésor belge doit faire face pour I94I à des décaissements effectifs s'élevant au minimum à 34.400 millions dont plus de 14 millions au profit de l'Allemagne.

Pour donner une idée du poids dont les exigences de l'envahisseur pèsent sur la situation financière de la Belgique, disons que les seuls frais d'occupation dépassent le montant de toutes les dépenses administratives de la Belgique, y compris les dépenses résultant de la guerre; qu'ils dépassent l'entièreté des recettes normales de l'Etat belge, même poussées à leur maximum à la faveur d'une politique fiscale dévorante Il en résulte que l'Etat belge devra recouvrir en I94I au crédit ou à l'émission de signes monétaires pour près de 22 milliards de francs.

En outre à la date du 24 juillet I94I, la Banque d'émission détenait sur l'Allemagne des créances pour un montant total de 5.325 millions( sur la Reichskreditkasse, sur la Deutsche Verrechnungskasse, sur la Reichbank-compte d'echange de Reichskreditkassenscheine).

D'autre part, l'Allemagne réclame, au titre de butin de guerre, le versement aux caisses de l'armée allemande d'une somme arbitrairement fixee à 900 millions et par surcroît, des avoirs purement fictifs des comptes chèques postaux militaires.

Ainsi les versements à opérer par la Belgique au profit de l'Allemagne s'élèveraient à près de I5 1/2 MILLIARDS en I94I (approximativement le montant de l'ensemble du budget pour la même année y compris les dépenses extraordinaires, non compris les avances de trésorerie aux provinces, aux communes, à la S.N.C.F.B. et à la régie des T.T.

Devant les exigences financières du Reich, devant l'augmentation des des engagements à vue de l'institut d'emission, les services du ministère ont réagi en s'inspirant des principes d'une saine économie:

L.-Ils ont renforcé la fiscalité au maximum.

2.-Ils ont émis au moins de 6 mois pour près de 5 1/2 MILLIARDS de bons décennaux et quinquennaux.

La Banque Nationale et les banques privées se sont associées à cet effort ; cependant tout laisse prévoir qu'en décembre 41, la dette publique belge se fixera aux environs de 95 MILLIARDS.

APRES 19 MOIS d'occupation, elle se SERA ACCRUE DE PLUS DE 50 % .

Comme nous le disions dans notre préambule, la situation intérieure de la belgique est angoissante. La pénurie de matières premières et l'intensification du recrutement de la main d'oeuvre belge pour l'Allemagne provoquent un ralentissement progressif de l'activité industrielle. La matière imposable d'une part, et les possibilités de recours au crédit d'autre part, doivent forcément se tarir et s'amenuiser.

Il convient encore de citer, au nombre des causes du déficit, certaines initiatives au moins inopportunes de l'autorité occupante.

En effet, il ne se passe pas de semaine sans que l'administration belge, qui théoriquement, administre le pays, ne soit contrainte, en dépit de toute prudence financière, à des réformes, des modifications, des extensions de services toujours onéreuses. Parmi ces mesures, relevons-en quelques unes dont le coût pèse lourdement sur le budget :

A.- L'éloignement de fonctionnaires en plaine maturité, en suite à l'ordonnance sur le vieillissement des cadres administratifs.

B.- La création à grands frais de commissariats, d'offices, nantis d'appareils administratifs somptuaires, dont la tendance est marquée de plus en plus vers l'absence de contrôle financier.

C.- L'indemnisation des internés politiques.

D.- L'allocation d'indemnités compensatoires aux propriétaires des biens occupés ou détruits par l'armée allemande pour des raisons purement stratégiques.

E.- La réglementation générale des dommages de guerre, comme si l'incertitude qui plane sur le destin futur de la Belgique, n'était pas un obstacle à la fois d'ordre juridique et d'ordre moral à la prise d'engagements de ce genre par les Secrétaires généraux.

F.- L'intervention du budget de l'Etat à concurence de plusieurs centaines de millions, afin d'appuyer une politique à mon sens pour le moins discutable de maintien des prix du charbon en dessoux du prix de revient. (Pour rappel, ce charbon, expédié en Italie, doit nous assurer en retour du riz italien - on sait le reste : le riz, expédié via l'Allemagne, n'arrive jamais en Belgique.)

G.- L'octroi d'indemnités considérables par la commission de réhabilitation créée par l'ordonnance du 6 Septembre 1940.

--- DES VOIX SUR LES ONDES ---

M. SPAAK, parlant de New-York, à l'Université de Columbia à l'occasion du Congrès du Bureau International du Travail:

" Le progrès social ne sera possible dans le monde de demain que si celui-ci est définitivement purgé du poison hitlérien et fasciste.

" La victoire de l'Angleterre est la condition nécessaire et indispensable de l'ordre nouveau.....La nécessité de cette victoire est affirmée non seulement par les représentants des pays en guerre, mais aussi avec autant de vigueur par la plupart des autres.....

Il ne faut pas que les peuples puissent croire que la victoire les ramènera aux insuffisances de l'avant-guerre. Le peuple aura souffert ; il a droit à une vie meilleure ; les sacrifices qu'il accepte ne seront pas vains ....."

M.PIERLOT, pour l'anniversaire de l'Armistice :

" Ainsi donc,les Allemands voient un danger dans l'évocation de notre victoire de 18 ; ils redoutent les sentiments que le souvenir de notre victoire éveille dans nos coeurs. Cette inquiétude est de bonne augure ; n'anticipez pas sur les événements, mais exprimez vous de la manière discrète et ironique que deux occupations vous ont apprise.....

M. ROOSEVELT.

" Le peuple des Etats-Unis a pris des engagements pour qu'il y ait de nouveau un monde libre. Contre ces engagements, aucun individu, aucune nation ne peut prévaloir.....

" Berlin est le plus grand marché aux esclaves du monde.....

" Après la guerre, tous les états, petits ou grands, vaincus ou vainqueurs, devront avoir accès aux matières premières qui sont indispensables à leur existence. "

Du même, une allocution pour mettre en lumière l'importance du 11 Novembre :

" Il y a quelques années et même quelques mois, certains d'entre nous mettaient en doute la valeur du sacrifice fait par tous les soldats qui étaient morts. Il y en avait qui demandaient : " Qu'avez-vous gagné ? " Mais a présent nous savons tous la réponse. Si nos armes avaient été vaincues, il n'y aurait pas eu aux Etats-Unis un seul homme, une seule femme, qui demanderait pourquoi nous avons fait la guerre: la raison aurait sauté aux yeux. Les français savent le prix de la liberté dont ils jouissaient ; les Norwégiens, les Hollandais, les Belges, les Tchèques, les Grecs, les Yougoslaves le connaissent aussi.

Nous aussi le savons à présent.

C'est pour sauver la démocratie que nous avons pris les armes en 17. Les soldats sont morts pour que les peuples puissent vivre en sécurité. "

LE GENERAL DE GAULLE, le 10 Novembre, dans une déclaration aux représentants de la presse étrangère.

" Les vaines velléités d'invasion de la Grande-Bretagne, la stabilisation autour de Leningrad, la longue et dure bataille de Moscou, la progression pas à pas vers l'embouchure du Don n'ont aucun rapport avec les foudroyantes poussées de septembre 39 contre la Pologne et de Mai 40 contre la France et la Belgique. .....

" L'ennemi se trouve maintenant devant des adversaires suffisamment forts et des conditions géographiques suffisamment difficiles pour que son système de guerre ne puisse plus lui assurer nulle part de résultat décisif. "

" Nous sommes au moment précis où la victoire est toute prête à changer de sens ; l'ennemi sent sa perte à présent . "

Du même, pour la commémoration du 11 Novembre

" La France a vu l'ennemi d'occident impuissant à réduire notre bonne et brave alliée, l'Angleterre. Elle a vu les armées allemandes tenues en échec sur chaque mètre courant de l'immense front de Russie. Elle a vu l'Amérique s'avancer pas à pas sur le théâtre de la bataille.....

STALINE ( 24ième anniversaire de la révolution.)

" L'ordre nouveau n'est ni national ni socialiste ; il est impérialiste, annexionniste et oppresseur."

" Les allemands veulent une guerre d'extermination : ils l'auront. Notre tâche est d'exterminer tous les envahisseurs ; pas de quartier pour les troupes d'occupation ! "

" Notre but : d'abord libérer notre propre territoire ; ensuite, libérer les peuples réduits en esclavage dans le monde, pour les mettre en mesure de choisir leur destinée....."

M. WINSTON CHURCHILL , Installation du Lord-Maire de Londres.

" Nous n'entrerons jamais en négociations quelconques avec Hitler, ni avec un parti en Allemagne représentant le régime nazi. "

" La Vielle Cité de Londres s'engagera jusqu'à la garde et jusqu'au bout."

Le même, à la Chambre des Communes :

" Nous avons une aviation qui égale en force et en nombre, sans parler de la qualité, la puissance aérienne de l'Allemagne.

QUELQUES DECLARATIONS DE L'EMINENT ECRIVAIN RUSSE EHRENBOURG.

" L'Allemagne va se casser les dents et se briser les reins devant les fortifications de Moscou. "

" La Russie a juré d'exterminer les nuées de sauterelles germaniques."

" On ne peut pas plus pactiser avec les Allemands qu'on ne pactise avec la peste. "

## COMMUNIQUES

UN TEMOIGNAGE DE SOLIDARITE.- Voici un télégramme venant de Tobrouck :

" Frères d'armes, nous, les soldats polonais, Tchécoslovaques de la garnison de Tobrouck, saluons nos frères restés au pays. Nous avons appris les exploits accomplis par vous en Serbie, en Bosnie, au Monténégro. - Nous savons que vous tiendrez jusqu'au jour de l'offensive victorieuse. "

LA FIN D'UNE BELLE CARRIERE.- Pour s'être vanté trop souvent d'exploits imaginaires les Allemands n'ont pas osé décemment annoncer d'une façon trop bruyante le torpillage de l'Ark Royal, coulé au large de Gibraltar. Tous les amis de l'Angleterre ont appris avec un immense soulagement le sauvetage des vaillants marins.
La perte matérielle sera compensée, d'une part par l'apport des navires américains, autorisés désormais à pénétrer dans les ports britanniques, d'autre part, par des souscriptions publiques dont le montant sera affecté à l'achat d'un nouveau navire du même type. Déja la ville de Liverpool a versé 3.000.000 de Livres, une autre souscription qui a rapporté 10.000.000 de Livres couvrira les frais d'acquisition du cuirassé "Prince of Wales "

LES "CRIS CAPTIFS" Le 11 Novembre a fait éclore sur tous nos murs une floraison multicolore d'inscriptions et de manifestes qui n'ont pas dû être du gout de nos "protecteurs." En ALsace : le Journal nazi de Mulhouse ne trouve pas de menaces assez sévères contre ceux qui " se prennent pour des héros" et crayonnent des inscriptions où le régime n'est pas ménagé.

RESISTANCE PASSIVE. La presse contrôlée de Tchéco-Slovaquie s'indigne contre les fonctionnaires, qui manquent de souplesse, contre les instituteurs, qui n'enseignent pas assez d'allemand ; contre les représentants des arts et des sciences, trop peu pressés de vouer leur talent à la gloire de l'ordre nouveau; aux villageois qui, en beaucoup d'endroits, font aux juifs une existence tolérable ; enfin aux directeurs de cinéma, trop routiniers pour remplacer les anciens films à succès par des bandes à tendance antisémite.

LA RESISTANCE ARMEE.- En TCHECOSLOVAQUIE, un groupe de 300 francs-tireurs a arrêté par surprise un autobus et a tué 5 membres du gouvernement pro-allemand qui s'y trouvaient.- En répression 4 Tchèques ont été mis à mort.

EN YOUGOSLAVIE.- les patriotes de toutes les races, de toutes les langues, de toutes les religions ont constitué une véritable milice nationale soumise à la discipline la plus rigoureuse . - Bien que les allemands aient ordonné des descentes de parachutistes et des déboisements systématiques, les nationaux occupent à présent plus de territoire que les envahisseurs.

Le dernier exploit des francs-tireurs (320 soldats motorisés surpris à 50 Kilomètres de Nich) a été suivi de la reprise d'un certain nombre d'otages, hommes et femmes, dont plusieurs sujets britanniques.

LES NAZIS ET L'ESPRIT EVANGELIQUE.-

Le chanoine berlinois Lichtenberg a été jeté en prison pour avoir ordonné des prières " pour tous les persécutés ".

PAS UN GRAMME DE METAL POUR L'ENNEMI -- PAS UN SOU POUR SA GUERRE

--- PAS DE COMPLICITE DES ADMINISTRATIONS BELGES ---

Le pouvoir occupant vient d'accoucher d'un monument d'hypocrisie et d'habileté. Nous voulons parler de son ordonnance du 20 Octobre qui impose aux chefs de famille de ce pays, la livraison de métaux non-ferreux.

Nous allons démasquer cette hypocrisie, nous allons vous dire comment déjouer cette habileté.

C'est pour que nos ouvriers puissent continuer à travailler que cette obligation nouvelle nous est imposée, dit l'ordonnance allemande : traduit en bon français, cela signifie : hormis le fer, l'Allemagne manque de métaux pour continuer sa guerre.

Ainsi donc l'ennemi avoue sa faiblesse. Pour une fois, la lecture d'une ordonnance allemande nous remplit de joie : le coupable est en aveux, il perdra la guerre. Mais comble d'ironie ! Les allemands prétendent indemniser les Belges pour les métaux qu'ils auront fournis.

Le système de nos " protecteurs ", spécialistes dans la fabrication de monnaie "de singe" , sans valeur est extrêmement simple : la fourniture des métaux non ferreux sera payée de " bons de crédits nominatifs bons qui pourront être employés au paiement des impôts de 1942.

C'est donc l'ETAT Belge QUI VA PAYER en lieu et place de l'allemand.

Or qui alimente la caisse de l'Etat ? Le contribuable ! En définitive le belge est invité à payer deux fois. Une première fois de ses métaux, une seconde fois en remplissant les caisses de l'Etat, vidées par le paiement des dits métaux.

Citoyens BELGES, vous ne serez ni LES COLLABORATEURS, ni les POIRES DE L'ENNEMI.
Pas un gramme de métal ne sera fourni pour qu'il prolonge votre esclavage.
Pas un gramme de métal ne sera donné à l'ennemi pour ruiner votre pays.
La haine que vous éprouvez pour vos oppresseurs et le plus pur civisme vous commandent le sabotage de l'ordonnance. En conséquence :

1°- VOUS CACHEREZ les objets en cuivre, nickel, plomb, zinc, étain ou en alliage de ces métaux que vous possédez.
2°- VOUS REFUSEREZ DE PAYER les sommes que les allemands menacent de vous réclamer si vous ne pouvez fournir les métaux.
3°- VOUS REFUSEREZ D'ACHETER toute quantité de métal en vue de satisfaire aux obligations de l'ordonnance.

Appliquez ces trois mots d'ordre et la manoeuvre de l'occupant sera TENUE EN ECHEC.

POURQUOI ?

Parce que les allemands sont incapables de procéder aux perquisitions chez les particuliers.
Parce que, à l'heure où vous lirez ce tract, des centaines de milliers de belges auront déjà caché les métaux convoités par l'occupant.
Parce que les allemands ne peuvent - puisqu'ils en sont dépourvus - vous offrir du métal à acheter.
Parce que les allemands sont incapables, par eux mêmes, de vous réclamer un impôt pour le métal que vous n'aurez pas fourni.

QUANT AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES BELGES, elles ne peuvent en aucune manière, ETRE COMPLICES dans la fourniture du MATERIEL DE GUERRE à l'ENNEMI. En conséquence :

1°- NOS BOURGMESTRES s'abstiendront d'établir dans leurs communes les "centres publics de récupération" comme ils s'abstiendront de signer tout avis local qui pourrait avoir trait à cette réquisition déguisée.
2°- NOS FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE se refuseront à effectuer toute perquisition chez les particuliers ou à aider les allemands à en effectuer.
3°- NOS RECEVEURS ET CONTROLEURS DE CONTRIBUTIONS refuseront de donner connaissance à l'ennemi des revenus déclarés par les habitants pour l'année 1939. Les mêmes fonctionnaires se refuseront à aider l'occupant dans la taxation des habitants qui n'auront pas fourni de métaux.
4°- LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES BELGES, COMME LES PATRONS PRIVES, refuseront de retenir sur les salaires des personnes qu'ils occupent, les taxes pour métaux non fournis.

En vertu DES LOIS BELGES, tout citoyen, tout fonctionnaire, tout mandataire public qui aura dérogé à ces quatres dernières obligations est passible DE LA PEINE DE MORT POUR AIDE A L'ENNEMI.....

ET L'HEURE DE LA JUSTICE SONNERA !

BELGES, MONTREZ PAR UN ACTE QUE VOTRE RESISTANCE NE CESSE DE GRANDIR .

BELGES, FAITES PREUVE DE CIVISME ET DE COURAGE, QUALITES GARANTES DE LA RECONSTRUCTION

DE LA BELGIQUE LIBRE DE DEMAIN.

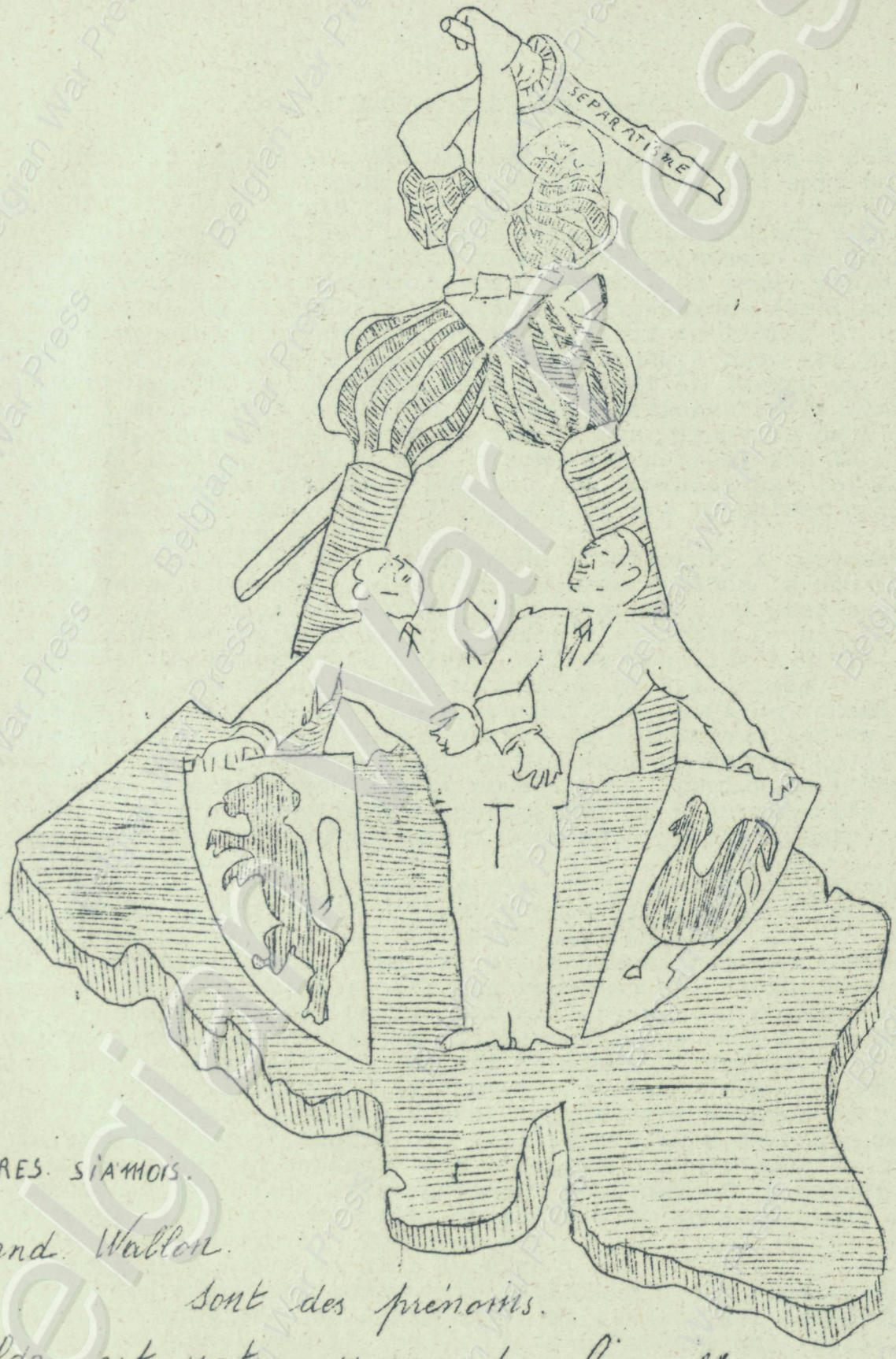


FRERES SIAMOIS.

Flamand Wallon

sont des prénoms.

Belge est notre nom de famille

C.W.O.II C2C M.

Belgian War Press

C 2 C M

## --- L'EMPIRE SANS PETROLE ---

En 1939, la production pétrolifère mondiale s'éleva à 280 Millions de tonnes. L'Empire Britannique en avait produit 30% soit 84 millions, il controlait 30 % du reste de la production mondiale. Quand un pays est lié à la mer comme l'est la Grande-Bretagne, la libre disposition du pétrole constitue une condition formelle d'existance nationale.

L'Angleterre avait compris cette nécessité en temps voulu. En 1910, elle gagna le contrôle direct de l'Anglo-Saxon-Pétrolium C°, organisme disposant d'un capital de 21 millions de livres et produisant annuellement 15 millions de tonnes d'huile brute, dans les gisements de Russie et des Indes Néerlandaises; peu avant la guerre de 1914, le gouvernement de Londres devint le principal actionnaire de l'Anglo-Persan Oil C°, chargée de mettre en valeur les gisements de l'Iran.

En 1914, sur les 58 Millions de tonnes importées par la Grande-Bretagne, 38 Millions de tonnes avaient été fournies par les Etats-Unis, 10 Millions de tonnes par la Russie et les 10 autres millions par les autres parties du monde.

Pour se rendre plus indépendante de l'étranger, la Grande-Bretagne fit explorer le monde entier par ses experts dans le domaine du pétrole. En 1919, tous les champs d'huile prouvés ou probables étaient dans des mains anglaises. Après le pétrole Persan, elle s'était assurée les réserves de l'Irak, celles des Iles Bahrein, dans le golfe Persique, les exploitations Roumaines et Polonaises.

En 1939, la Grande Bretagne disposait des pétroles roumains, irakiens, polonais et des 40 % des réserves de l'Amérique latine, ce qui lui assurait annuellement au moins 40 Millions de tonnes de pétrole, quantité largement suffisante pour couvrir les besoins de l'Empire.

Cette situation privilégiée, indispensable à la sécurité de l'Empire anglais et due exclusivement à sa prévoyance, existe-t-elle encore aujourd'hui.

Non ! et non ! nous affirme un plumitif, dans les colonnes du torchon de Paul Colin. Le 7 Septembre nous lisions en effet une longue étude portant pour titre: "L'EMPIRE SANS PETROLE" .

Qu'a-t-il donc perdu, l'Empire Britannique, pour en arriver là ? L'Allemagne lui a enlevé les pétroles roumains et polonais mais, par la guerre Russo-Allemande, voulue par Hitler, elle a regagné les 30 millions de tonnes produites annuellement sur les deux rives de la mer Caspienne et dont l'Allemagne est désormais frustrée.

Ces chiffres fournis par le comparse de Paul Colin lui même, prouvent à l'évidence qu'aujourd'hui l'Angleterre dispose de plus de prétrole qu'auparavant, tandis que l'Allemagne en a beaucoup moins.

Le Reich prive de charbon tous les pays occupés pour le transformé en essence synthétique effroyablement couteuse et en quantité fort insuffisante; l'Angleterre jouit du pétrole du monde entier, mais l'Empire est sans Pétrole ! Pourquoi ?

Le libellé de Colin va nous le dire :

Les lignes d'approvisionnements anglaises n'ont plus de sécurité; l'industrie du raffinage en Angleterre est exposée aux bombardements aériens, l'assistance Américaine est plus aléatoire que réelle.

Autant de mots autant de monsonges ! Autant de phrases autant d'affirmations gratuites, qui ne peuvent tromper que les aveugles.

## BILLET D'UN " CROIX DE FEU "

J'ai comme bréviaire, un livre admirable : "Albert, roi des Belges" de Wilmet. Je trouve, dans cette évocation de notre chef vénéré, outre un immense réconfort moral, l'indication précise de la tâche qui nous incombe, à nous, les anciens. Relisez en effet, à la page 156, la présentation du Prince Léopold au 12ième régiment de ligne, où il devait prendre ses grades:

" On ne saurait trop tôt mettre les jeunes princes à l'école du devoir, et il n'y en a pas de meilleure que notre armée; je lui amène mon fils. J'ai voulu honoré particulièrement ce 12ième pour la vaillante conduite qu'il n'a cessé de tenir pendant la campagne, depuis sa défense du pont de Visé, le 4 Août, jusqu'à la brillante campagne de Dixmude, où il a repoussé quinze attaques et perdu le tiers de son effectif. Honneur à lui et à son colonel JACQUES qui, blessé à deux reprises le 20 et le 21 Septembre, est resté chaque fois à la tête de ses troupes " .

C'est donc à NOUS, les boueux, les sans-gloire, les artisans anonymes de la victoire, que notre roi Albert, le Victorieux, a confié son fils Léopold III, le Martyr. Prisonniers comme Lui, nous ne pouvons le libérer par les armes, mais la carte de feu, créée par notre Chef, nous indique toujours notre devoir : la TENACITE .

Luttons comme sur l'Yser ! Mourrons s'il le faut et montrons à notre Roi Léopold III le Martyr, que les anciens de son illustre Père sont prêts à verser leur sang pour la Patrie et pour leur Roi.

SALUS PATRIAE, SUPREMA LEX . (Le Salut de la Patrie est la loi suprême)

VIVE LA BELGIQUE ET SON ROI !

-:-:-:

C.W.O.II
C.2.C.M.

## --- LA BELGIQUE LOYALE --- (suite)

Comme nous l'indiquions dans les N° précédents, le manifeste sous des dehors patriotiques et sincères, est bourré de propagande insidieuse de nature à créer des dissensions parmi les groupes les mieux intentionnés, à semer le défaitisme et, but capital, à justifier la collaboration économique avec l'ennemi.

Parmi les problèmes d'avenir à résoudre en Belgique, il est regrettable que l'auteur défende ceux dont nous faisons, en ce temps d'occupation, une triste expérience. Il est vraiment trop indulgent pour les journalistes et ceux qui aident à réaliser cette expérience. Cette indulgence contraste singulièrement avec sa plume contre les ministres et les démocraties.

Peut-on être d'accord avec lui lorsqu'il dit : "qu'il faut acceuillir avec sympathie les "missionnaires" qui s'emploient dès maintenant, à créer l'esprit nouveau ". Or l'esprit nouveau (voir pages 26-28), dit-il, c'est l'ordre nouveau allemand. C'est tout bonnement effarant.

Il serait vraiment curieux de savoir ce que pense "le parti unique" c'est a dire la masse des citoyens, prôné par l'auteur.

Concernant l'adresse récente au Roi, il y en a beaucoup qui ne voudraient pas signer cette adresse, ne désirant pas que leur signature figure à coté de la signature de certains Secrétaires-généraux, de certains Gouverneurs, de certains Bourgmestres.

La lettre d'une Française montre l'égoisme national et le manque de grandeur morale de la France. Certains passages méritent d'être cités : "nous sentons qu'en Belgique on ne comprend rien de l'attitude de la France en Syrie". On ne comprend pas que nous sommes seuls, tout seuls et que le Maréchal a pris LA SEULE ATTITUDE COMPATIBLE AVEC L'HONNEUR et le bon sens." Pour la France, la victoire Anglaise deviendrait un malheur....."....pour nous, vu l'attitude prise par notre chef et NOS MEILLEURS LEADERS, il est impossible d'aller se joindre aux dissidents (les de Gaullistes) sans prendre part à une affreuse trahison. "

Ces phrases se passent de commentaires. A remarquer seulement que si les Français sont seuls, c'est parce qu'ils le veulent ainsi.

Je dis à l'auteur qu'un tel état d'esprit patriotique (quelles que soient les références patriotiques de la Française) ne mérite pas d'être cité.

L'auteur dit, très justement : "Des problèmes gigantesques vont se résoudre dans lesquels notre intervention sera quasi nulle" Faisons nous donc des garants des alliés dans la voie la meilleure pour nous. L'autre voie est mauvaise, qu'on se le dise bien.

L'auteur dit que le pouvoir exécutif exercé par le ROI et ses Ministres est dissout en Belgique occupée. C'est compréhensible. Jamais de tels faits n'ont été invoqués en 1914-18 . La situation est confuse : l'auteur la rend plus confuse encore.

Il semble mettre Anglais et Allemands sur le même pied. Quelle aberration : L'un est le garant et allié, l'autre est l'ennemi. Et, puisque nous ne combattons plus, les Anglais seront les sauveurs de notre indépendance et de nos libertés.

Il cite la France et son gouvernement d'Union Nationale ! sans en dire ni du bien ni du mal. Le parti unique c'est à dire la masse des Belges, n'est certainement pas mûre pour suivre un aussi déplorable exemple.

"L'Angleterre dans son île vît encore sur l'illusion de sa maîtrise des mers " dit-il. Et il ajoute qu'elle trouve dans les nations européennes des hommes pour faire sa politique à elle, au mépris de leur intérêt national LOCAL. Ce n'est certes pas le cas actuellement, car l'intérêt national local est menacé, oui, mais...par nos ennemis.

Certes, les maux démocratiques sont grands, il faut y porter remède, mais les maux des dictatures sont encore plus grands.

La guerre est finie. Trois mots malheureux.
La guerre n'est pas finie, elle est mondiale comme en 1914. Le sort de tous les pays dépend de l'issue en 1940 comme en 1914. La capitulation est une nécessité militaire qui ne termine pas la guerre, elle suspend les hostilités pour nous, mais ne termine pas la guerre guerre qui , répétons le, est mondiale pour tous les pays et pour chacun de ceux qui y sont impliqués.

Pourquoi ces ménagements ? Vous l'avez deviné parce qu'il y a trois solutions également acceptable à envisager :
La première : la victoire Anglaise : elle ne semble pas désirable à nos "hommes de bonne volonté "
La deuxième : le statu-quo compromis : ceci leur plairait vraisemblablement.
La troisième : La victoire de l'axe, et ici on désirerait l'autonomie politique et morale, mais à la rigueur on se résignerait à accepter un régime semblable à celui de la Slovaquie.
C'est vraiment trop adroit : ménager la chèvre et le chou, mettre sur le même pied pour l'après guerre l'envahisseur impénitent et l'affameur d'une part, de l'autre le sauveteur, puis instaurer une bonne petite dictature dont les chefs s'abriteront sous le manteau Royal, et alors gare à celui qui s'avisera de penser ou d'agir autrement que par ordre ! Les bâillons sont près. !

Messieurs de la " BELGIQUE LOYALE " sachez donc, malgré toutes vos flagorneries à l'égard du Roi, que Léopold III, notre Vénéré Souverain n'est pas resté en Belgique pour être jugulé par quelques arrivistes ! Vous vous dites combattants, eh bien, d'autres combattants vous surveillent. Ne bravez personne, respectez la mémoire de ceux qui sont morts pour leurs libertés, respectez ces libertés elles mêmes, sachez enfin que sans elles la vie ne vaut pas d'être vécue et que les doctrines nazistes, ou facistes, même camouflées, même toutes drapées de soie tricolore n'ont pas de prise en Belgique, au pays des " CLAUWAERTS " et des TIESSES DI HOYE " !

Nous proposon, en conclusion de la lecture de "LA BELGIQUE LOYALE" qu'il soit examiné en temps utile si les auteurs n'ont pas à répondre d'un ou de plusieurs délits visés à l'article précité du code pénal.

FIN.

C.2.G.M.

---COMMUNIQUES---

UN TEMOIGNAGE DE SOLIDARITE.- Voici un télégramme venant de Tobrouck :

" Frères d'armes, nous, les soldats polonais, Tchécoslovaques de la garnison de Tobrouck, saluons nos frères restés au pays. Nous avons appris les exploits accomplis par vous en Serbie, en Bosnie, au Monténégro. Nous savons que vous tiendrez jusqu'au jour de l'offensive victorieuse.

LA FIN D'UNE BELLE CARRIERE.- Pour s'être vanté trop souvent d'exploits imaginaires les Allemands n'ont pas osé décemment annoncer d'une façon trop bruyante le torpillage de l'Ark Royal, coulé au large de Gibraltar. Tous les amis de l'Angleterre ont appris avec un immense soulagement le sauvetage des vaillants marins. La perte matérielle est compensée, d'une part par l'apport des navires américains, autorisés désormais à pénétrer dans les ports britanniques, d'autre part, par des souscriptions publiques dont le montant sera affecté à l'achat d'un nouveau navire du même type. Déja la ville de Liverpool a versé 3.000.000 de Livres, une autre souscription qui a rapporté 10.000.000 de Livres couvrira les frais d'acquisition du cuirassé "Prince of Wales."

LES "CRIS CAPTIFS" Le 11 Novembre a fait éclore sur tous nos murs une floraison multicolore d'inscriptions et de manifestes qui n'ont pas dû être du gout de nos " protecteurs ".

EN ALSACE : le journal nazi de Mulhouse ne trouve pas de menaces assez sévères contre ceux qui "se prennent pour des héros " et crayonnent des inscriptions où le régime n'est pas ménagé.

RESISTANCE PASSIVE. La presse contrôlée de Tchéco-Slovaquie s'indigne contre les fonctionnaires, qui manquent de souplesse, contre les instituteurs, qui n'enseignent pas assez d'allemand, contre les représentants des arts et des sciences, trop peu pressés de vouer leur talent à la gloire de l'ordre nouveau, aux villageois qui, en beaucoup d'endroits, font aux juifs une existence tolérable, enfin aux directeurs de cinéma, trop routiniers pour remplacer les anciens films à succès par des bandes à tendance antisémite.

RESISTANCE ARMEE.- EN TCHECOSLOVAQUIE, un groupe de 300 francs tireurs a arrêté par surprise un autobus et a tué 5 membres du gouvernement pro-allemand qui s'y trouvaient. En répression 4 Tchèques ont été mis à mort.

EN YOUGOSLAVIE.- les patriotes de toutes les races, de toutes les langues, de toutes les religions ont constitués une véritable milice nationale soumise à la discipline la plus rigoureuse.- Bien que les allemands aient ordonnés des descentes de parachutistes et des déboisements systématiques, les nationaux occupent à présent plus de territoire que les envahisseurs.

Le dernier exploit des francs-tireurs (320 soldats motorisés surpris à 50 Kms de nich) a été suivi de la reprise d'un certain nombre d'otages, hommes et femmes dont plusieurs sujets britanniques.

LES NAZIS ET L'ESPRIT EVANGELIQUE.-

Le chanoine berlinois Lichtenberg a été jeté en prison pour avoir ordonné des prières "pour tous les persécutés."

ILS NE NOUS CONNAISSENT PAS !!

Ils nous confondent avec la poignée de traitres qu'ils ont pu soudoyer facilement ; c'est pourquoi ils proposent une récompense qu'ils estimert impressionnante à ceux qui les aideraient à assouvir leurs vengeances.

Ne craignons rien pour les justiciers ; il n'y a pas de judas chez nous !

LA GUERRE .....AUX NERFS .....DE L'ENNEMI.

Belges ! N'échangez pas votre café contre des vivres !
Ceux qui vous proposent ce troc sont des agents à la solde de nos protecteurs.
En effet, votre café permet au service de santé de l'armée allemande d'extraire la caféine pour en faire des injections aux aviateurs allemands. Sans ce stimulant, ces courageux guerriers n'oseraient affronter les dangers qui les attendent sur les différents fronts.

Goering a perdu la maitrise de l'air et ses aviateurs ont besoin d'un coup de fouet.

Les boches cherchent un stimulant
Pas de café pour ces brigands !

L'HOMME ABSURDE EST CELUI QUI NE CHANGE JAMAIS.....

Voici un avis du célèbre stratège allemand Von Runstedt :

" Une puissance qui veut abattre l'Angleterre ne peut réussir si elle ne s'assure l'appui de la Russie ou des Etats-Unis. "

La propagande allemande disait il y a un an :

" L'empire britannique est un géant qui vacille sur ses longues jambes, déja blessé mortellement en plein coeur, et capable de s'effondrer d'un moment à l'autre."

Le moribond a l'âme bien chevillée au corps !

Dans son message du Nouvel An, Hitler promettait à son peuple, pour fin 1941, le couronnement de la plus belle victoire de son histoire.
A présent, Goebels tâche de faire comprendre à ce même peuple que les difficultés de l'heure ne sont rien en comparaison DE L'ENFER QUI ATTEND L'ALLEMAGNE SI LA GUERRE SE TERMINE PAR SA DEFAITE.

PAROLES PROPHETIQUES.

STALINE disait, lors de la célébration du 24 ième anniversaire de la République des Soviets :
" Nous espérons bien qu'un second front va être constitué dans un avenir prochain"
L'offensive anglaise en Cyrénaïque vient de donner à ces paroles une éclatante confirmation.

IL ETAIT UN PETIT NAVIRE..... du nom de Odenwald qui s'était camouflé en navire américain pour transporter sans encombre via le Japon une cargaison de caoutchouc et de pneumatiques évidemment destinée au compère allemand.
La marine américaine a éventé la ruse et le petit navire, qui après la traditionnelle tentative de sabordage, a repris sa nationalité d'origine, termine à présent dans le port de Porto-Rico une croisière plus mouvementée que glorieuse.

LEURS INTENTIONS A NOTRE EGARD.- Extrait du "SCHARZE KORPS" organe des S.S. :
"Nous ne voulons pas que MEME LES TRADITIONS des industries de constructions mecaniques et des industries chimiques survivent en dehors de l'Allemagne.

# ACCUSATIONS DE L'ÉVÊQUE DE MUNSTER CONTRE LES AUTORITÉS NAZIES.

Dernièrement nous est tombé sous la main un tract clandestin allemand, Ce tract a été distribué en Allemagne en polycopie ; il a été diffusé dans l'armée allemande en Belgique sous forme d'imprimé. Le tract distribué en Allemagne ne contient nul commentaire, tandis que celui qui circule dans l'armée allemande se termine par un épilogue que nous reproduisons in fine, et qui est dû à la plume du ou des soldats qui l'ont fait reproduire à l'usage de l'armée

Nous avons cru qu'il était du plus haut intérêt de porter ces textes à la connaissance du public belge, et nous l'avons fait reproduire par milliers d'exemplaires, tant flamands que français Ainsi nos populations se rendront-elles compte: 1) de la lutte menée par le nazisme contre la religion catholique et toutes les lois morales ; 2) du courage déployé par un des dignitaires de l'Eglise Allemande (en plus de la lettre pastorale des Evêques Allemands déjà connue du public belge) ; 3) enfin grâce à l'épilogue que nous reproduisons in fine de l'accueil qui est réservé dans les milieux militaires allemands à cette attaque de l'évêque de Munster.

Quelles conclusions pouvons-nous, après lecture, tirer de tout ceci ?... Elles sont multiples, mais nous ne signalons que les principales :

Le nazisme est l'ennemi de toute religion et de toute morale.

Loin de vouloir collaborer, le clergé allemand aux prises avec la dure réalité, ose se dresser contre des maîtres sanglants et sataniques.

La déconfiture intérieure de l'Allemagne a commencé : elle ne fait que s'accentuer.

Enfin, et surtout, au sein même de l'armée allemande, il se trouve des hommes qui osent imprimer et diffuser de tels textes, et en appeler à la bataille pour la paix, contre le régime hitlérien.

De tout quoi nous ne pouvons que nous réjouir.

X. X. X.

# TRADUCTION DE L'ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE ENTRE L'ÉVÊQUE DE MUNSTER ET LES AUTORITÉS DU REICH, AINSI QUE DES DEUX DERNIERS SERMONS QU'IL A PRONONCÉS AVANT D'ÊTRE JETÉ EN PRISON PAR LES NAZIS.

## TÉLÉGRAMME DU 14 JUILLET 1941

Au Ministre du Reich, Dr. Lammers, Chancellerie du Reich, Berlin.

Tandis que depuis le 6 Juillet, l'ennemi cherche à détruire la ville de Munster dans de terribles attaques nocturnes la police secrète d'Etat à commencé, le 12 Juillet, à s'emparer des couvents et des maisons des ordres religieux dans la ville et dans les environs, et à les mettre à la disposition du gouvernement de la région. Les habitants Allemands innocents, hommes et femmes, membres honorables de familles allemandes comptant des soldats allemands qui combattent pour l'Allemagne, sont dépouillés de leurs foyers et de leurs propriétés, sont chassés dans la rue, sont bannis de leur province natale. Je prie le Führer-Chancelier, dans l'intérêt de la légalité et de l'intégrité de front intérieur. de protéger la liberté et la propriété des personnes allemandes. contre le bon plaisir de la police secrète d'Etat et contre le brigandage au profit du gouvernement de la région.

(Signé) Comte Galen, Evêque de Munster.

Le Ministre du Reich et chef de la Chancellerie du Reich — Berlin W.8, le 17-7-1941
Rk. 10451 B — Vosstrasse, 6
à l'Evêque de Munster, Comte Galen, Munster en Westphalie — Actuellement Quartier Général du Führer

OBJET : SAISIE DE COUVENTS

J'ai adressé, pour dispositions complémentaires, votre télégramme du 14 juillet de cette année, au Führer des SS Chef de la police allemande au Ministère de l'Intérieur.

(s) Dr Lammers

L'Evêque de Munster — Munster, Westphalie, 22-7-41
G. — Nr 3552

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie pour votre réponse (Rk 10451B) du 17 juillet 1941 à mon télégramme du 14 juillet 1941. J'avais averti le Gouverneur du Reich en Prusse, le Maréchal du Reich Hermann Goering, et ultérieurement MM. les Ministres de l'Intéreur, des Cultes et de la Justice, de la même façon au sujet des agissements illégaux de la Po-

d'Etat, et je leur avait demandé protection légale pour la liberté et la propriété d'Allemands innocents, ainsi que protection chevaleresque pour des femmes allemandes sans défense. Jusqu'à présent, je n'ai reçu d'aucun d'eux un accusé de réception.

Entretemps, la Police secrète d'Etat a continué à saisir leurs biens particuliers à des Allemands intègres et hautement considérés, membres des meilleures familles allemandes, sans enquête ni jugement, uniquement parce qu'ils appartiennent à des ordres catholiques ; elle a continué à les chasser de leur foyer, les laissant sans ressources pendant plusieurs heures, et à les expulser de leur province natale et même de la province rhénane.

Je renonce à vous exposer des faits particuliers qui mettent davantage en évidence la grossièreté et le manque d'égards que témoignent les actes dont il est question ci-dessus. Mais je puis vous assurer d'une chose : notre peuple westphalien ne serait digne ni de lui-même, ni de ses nobles ancêtres, s'il n'était saisi d'un sentiment d'ardente révolte et de profonde amertume contre les fonctionnaires exécuteurs et ceux qui leur ont donné des ordres, ainsi que contre les profiteurs de ces actes de violence.

Pour autant que je puisse en juger, le sentiment de la „ communauté ethnique „ avec nos provinces (entre le Reich et nos provinces) est irrémédiablement détruit chez la plupart d'entre nous et est devenu impossible pour tout honnête homme.

Quand je dis : pour autant que je puisse en juger, je me permets en même temps de me souvenir que je suis, non seulement un fils de cette vieille contrée allemande, et d'une famille fixée ici depuis des siècles mais que je suis encore très strictement chargé, comme conducteur d'âmes et comme évêque, de diriger la mentalité de notre population. Comme chef diocésain d'un évêché comprenant environ deux millions de catholiques allemands, je crois avoir le droit de parler en leur nom et d'être reçu et écouté en haut lieu.

C'est pourquoi je me permets, Monsieur le Ministre, de vous exprimer avec une franchise d'homme, que le contenu de la réponse du 17 juillet 1941, non seulement m'a lourdement déçu, mais encore m'a empli du plus grand souci pour notre peuple et notre patrie.

Dans mon télégramme du 14 juillet 1941, je priais, par votre intermédiaire, le Führer-Chancelier de l'Empire de protéger la liberté et la propriété de ressortissants allemands, contre l'arbitraire de la Police Secrète d'Etat et contre le brigandage autorisé par le gouvernement de de la région, — demande justifiée par des faits établis et paa l'affaiblissement du front intérieur qui en résulte.

Je dois me borner à constater que mon télégramme, adressé au Führer, a été transmis pour dispositions complémentaires, au Fuhrer d'Empire des SS. et Chef de la Police Allemande.

J'avais demandé qu'on intervint directement contre la police secrète d'Etat, qui se trouve sous les ordres de M. Himmler, afin que fussent protégés la liberté et la propriété des ressortissants allemands innocents. Si cependant le même M. Himmler doit „ disposer „ quant au sort de la plainte reçue par le Fuhrer-Chancelier d'Empire contre les agissements de la Police Secrète d'Etat, il est dès maintenant certain que mon intervention pour la liberté et la légalité, mes efforts pour le maintien du front intérieur seront sans le moindre effet. Ainsi, celui qui donne des ordres à la Police Secrète d'Etat, celui qui est responsable au premier chef de ses agissements, devient juge d'une affaire qui lui est personnelle ! Ainsi, le règne de terreur de la Police Secrète d'Etat va peser encore d'avantage sur tous les citoyens comme une oppression terrible ; ainsi va-t-elle également dans l'avenir disposer arbitrairement de la liberté et de la propriété, voire de l'inviolabilité corporelle et même de la vie de citoyens allemands, ainsi dans l'avenir pourra-t-elle sans entrave, sous les prétextes de „ politique d'Etat „ de moins en moins fondés, peut-être même à la suite des calomnies de lâches dénonciateurs, appréhendés d'honnêtes Allemands et Allemandes, les bannir de leur foyer, les retenir ou les faire périr dans ses cachots ou dans ses camps de concentration. Ainsi, à l'avenir, restera lettre morte, ce que Monsieur le Ministre Dr. Franck a déclaré être la condition absolue de tout droit national-socialiste : „ Le droit doit apporter à l'individu la possibilé légale de la défense, en permettant d'établir le litige et, par cela même, en protégeant cet individu contre l'arbitraire et l'injustice... Il n'est pas possible que le Palais de Justice se compromette par une seule condamnation sans défense, etc „.

Monsieur le Ministre, tout homme sensé doit comprendre que le Fuhrer-Chancelier d'Empire et Commandant en Chef de l'armée est suffisamment occupé par les affaires de politique étrangère et par les affaires militaires, pour ne pas être en état d'examiner et de résoudre lui-même toutes les affaires et réclamations qui lui sont soumises. Malgré cela, lors de la consultation populaire pour les deux fonctions de Président du Reich et Chancelier du Reich, je n'ai pu me décider à lui refuser ma voix. Je le sais : Adolf Hitler n'est pas un être divin qui, élevé au-dessus de toutes les créatures finies, serait capable de saisir et de diriger tout en même temps. Aux charges qu'il a acceptées à l'époque est encore venue s'ajouter plus tard la fonction de Commandant en Chef de l'Armée, fonction qui, à elle seule, suffirait aujourd'hui a occuper et a absorber entièrement le général le plus génial. Mais si par suite de cette surcharge d'emplois du Fuhrer responsable il se fait que la Police Secrète d'Etat, maintenant que nous sommes en guerre, éparpille le front intérieur du peuple allemand, par le fait que, dans la patrie allemande tandis que nos soldats combattent pour l'Allemagne, la Police Secrète d'Etat remporte des victoires sans danger sur des Allemands et des Allemandes sans défense, et que le Gouvernement de la Région s'enrichit au moyen de biens dérobés à la légère à des citoyens allemands ; si de cette façon, sans qu'interviennent les autorités commises à la protection de l'ordre légal, la sécurité légale est détruite le sentiment du droit est enterré et la, confiance dans la direction de l'État est annihilée, en ma qualité d'Allemand, en ma qualité de représentant et de défenseur attitré du peuple allemand et de la liberté allemande en ma qualité d'évêque responsable de plus de deux mil-

lions de catholiques allemands, je me crois autorisé et je crois de mon devoir quelles que soient les suites qui pourraient intervenir personnellement pour moi d'élever hautement ma voix, pour accuser les ennemis intérieurs qui renversent le peuple et la patrie, pour jeter un cri d'alarme afin de détourner le peuple et son gouvernement d'une voie qui, selon les renseignements de l'histoire et les conséquences inéluctables qu'une telle façon d'agir, porte en elle-même, aboutira à ce que notre peuple et notre patrie allemande, en dépit des hauts faits de nos soldats et de leur glorieuses victoires, sombreront dans la déchéance et la pourriture intérieure.s

Je me permets, Monsieur le Ministre de vous envoyer ci-joint la copie de deux sermons que, contraint par la nécessité de notre peuple et le sentiment de responsabilité de ma conscience, j'ai prononcé ici, les deux derniers dimanches, dans la ville de Munster, pour la plus grande partie détruite par les attaques d'avions ennemis, en vous priant d'en prendre connaissance et de les apprécier.

Avec l'expression de ma considération la plus distinguée.

(signé) Clément-August Comte de Galen

A Monsieur le Ministre Dr Lammers
Chef de la Chancellerie du Reich
Vosstrasse, 6 Berlin W. 8




## SERMON DE L'EVEQUE DE MUNSTER, CLEMENT AUGUSTE, LE DIMANCHE 13 JUILLET 1941

Mes chers paroissiens de St-Lambert,

C'était un besoin pour moi de vous lire personnellement aujourd'hui de la chaire de l'église du marché ma lettre épiscopale concernant les évènements de la semaine passée et de vous dire ma sympathie, surtout à vous, mes anciens paroissiens.

Précisément, dans différentes parties de la paroisse St. Lambert, naturellement aussi dans d'autres endroits de la ville, les dévastations et les pertes sont particulièrement grandes. J'espère que par l'intervention des administrations compétentes de l'Etat et de la Ville, mais aussi par votre altruisme, et les recettes de la collecte faite ce jour en faveur de l'action d'assistance de l'organisation Caritas de la paroisse, une partie du malheur sera réparée.

J'avais l'intention d'ajouter seulement un petit mot au sens de l'épreuve divine :"Comment Dieu nous met à l'épreuve pour nous prendre chez lui ,,. Que nos aïeux étaient chez eux auprès de Dieu, dans son église sacrée Que leur vie était remplie de leur foi en Dieu, dirigée par la peur sacrée de Dieu et par l'amour de lui Aussi bien la vie publique que la vie de famille et la vie de la société ! En était-il encore de même de nos jours ? Dieu veut prendre Munster chez lui.

Sur ce thème, je voudrais encore vous dire en ce jour quelques paroles ; mais j'y dois renoncer pour aujourd'hui, car je me vois obligé d'éclaircir quelque chose d'autre : un évènement émouvant qui est survenu hier, à la fin de cette semaine de terreur ! Munster est encore sous le coup des dévastations terribles que notre ennemi et adversaire extérieur nous a infligé qendant cette semaine. Et voilà que la Gestaqo a confisqué hier, à la fin de cette de cette semaine, le 12 juillet les deux institutions de la Compagnie de Jésus, de l'ordre des Jésuites en notre ville : maison Sentmaring, rue Wesel et maison Ignatius, Kœnigstrasse elle a chassé les habitants de leurs propriétés a obligé les religieux et les frères à quitter hier même non seulement leurs habitations, non seulement notre ville mais également la province de Westphalie et la province du Rhin. Et le même sort cruel a été réservé également hier aux Sœurs des Missions de l'Immaculée Conception à Wikinghege, Steinstrasse. Les bâtiments de la congrégation et leurs propriétés ont été expropriés au profit de la direction du Gau-Westphalie-Nord. Ainsi donc l'attaque des couvents qui sévissait déjà depuis longtemps dans l'Ostmark, en Allemagne méridionale, dans les régions nouvellement conquises, (Warthegau, Luxembourg, Lorraine) et dans d'autres parties du Reich a éclaté également en Westphalie.

Nous devons donc nous attendre à ce que, dans les prochains jours de semblables nouvelles terrifiantes s'accumulent ; qu'un couvent après l'autre soit confisqué par la Gestapo et que ses habitants, nos frères et sœurs, enfants de votre famille, fidèles compatriotes allemands, soient jetés sur la rue comme des vagabonds sans droits, qu'ils soient chassés du pays comme des bêtes nuisibles. Et celà, en ce moment oú tout tremble devant de nouvelles attaques aériennes qui sont à même de nous tuer tous, de faire de chacun de nous un refugié apatride. En ce moment on chasse des innocents, oui. même des hommes et des femmes émérites, de leur propriété modeste ; on fait de nos compatriotes, de nos concitoyens, des réfugiés sans patrie. Pourquoi ? On me disait l'autre jour : « Pour des raisons de politique d'Etat ». D'autres motifs n'ont pas été indiqués ; aucun habitant de ces couvents n'est accusé d'une faute ou d'un crime, ni cité devant le tribunal, ni non plus condamné ! Et s'il y avait un coupable, on devrait le citer en justice. Mais alors, peut-on punir.

Je vous demande, à vous, aux yeux de qui les pères

jésuites, les Sœurs de l'Immaclée Conception ont mené depuis des années leur vie tranquille, vouée seulement à l'adoration de Dieu et au salut de leurs concitoyens ; je vous demande à vous „ Qui est-ce qui considère ces hommes et ces femmes comme coupable d'un méfait punissable ? Qui ose lancer contre eux une accusation ? Celui qui l'ose, qu'il fasse la preuve de son accusation. Pas même la Gestapo n'a élevé d'accusation, encore moins les tribunaux et le Parquet.

Je témoigne ici publiquement, en qualité d'évêque à qui incombe la surveillance des ordres religieux, que j'ai la plus grande estime pour les tranquilles et les modestes sœurs des missions de Wikinghege, lesquelles ont été chassées aujourd'hui. Leur congrégation a été fondée par mon vénéré confrère en épiscopat et compatriote l'évêque Père Amandus Bahlmann ; sa fondation a été surtout prévue pour les missions du Brésil, auxquelles lui-même s'est consacré avec une activité inlassable jusqu'à sa mort survenue il y a trois ans. Je témoigne en qualité de citoyen allemand et d'évêque que j'ai la plus grande estime et la plus grande vénération pour les Jésuites que je connais intimement depuis ma jeunesse il y a cinquante ans que je reste obligé à de l'amour et à de la gratitude jusqu'à ma mort envers la Compagnie de Jésus, mes maîtres, éducateurs et amis ; que ma vénération pour eux, est aujourd'hui encore plus grande au moment où la prédiction de Jésus à ses disciples s'accomplit à nouveau : „ Si vous n'étiez plus de ce monde, le monde s'en réjouirait ; mais parce que vous n'avez pas quitté ce monde, mais que je vous ai élu, le monde vous hait „. C'est pourquoi je salue d'ici également, au nom des catholiques de Munster et de l'évêché, ces élus du Christ, ceux qui sont haïs du monde, au moment de leur départ pour l'inévitable exil.

Que Dieu les récompense de tout le bien qu'il nous ont fait !

Que Dieu ne nous punisse pas, ni nous, ni notre ville, pour le traitement injuste et l'exil infligé ici à ses fidèles disciples ! Que la toute-puissance divine ramène au plus tôt par ici les fidèles exilés, nos frères et sœurs.

Mes chers diocésains,

A cause de la dure épreuve nous infligée par les attaques ennemies,, je voulais d'abord taire au public d'autres mesures prises naguère par la Gestapo et qui provoquent justement ma protestation publique. Mais si la Gestapo ne tient pas compte des évènements par suite desquels des centaines de nos concitoyens se sont trouvés sans abri, si, précisément en ce moment elle continue à mettre sur le pavé d'innocents concitoyens à les exiler, alors, il ne faut pas hésiter à élever publiquement la protestation que j'envisageais et mon sérieux avertissement.

A plusieurs reprises et il y a peu de temps encore nous avons vu que la Gestapo arrêtait sans jugement des compatriotes innocents et distingués, leur ravissait la liberté, les chassait de la Patrie et les internait quelque part.

Il y a deux semaines, deux membres du conseil du chapître de notre cathédrale ont été soudainement chassés de leur habitation par la Gestapo, transférés hors de Munster pour être exilés dans des endroits éloignés qui leur ont été imposés comme séjour forcé, A ma protestation auprès du ministère des cultes, je n'ai jusqu'ici reçu aucune réponse. Mais ceci a pu être constaté par des demandes téléphoniques adressées à la Gestapo : sur aucun des deux membres du chapître ne pèse ni suspicion ni accusation d'un acte punissable.

Ils ont été puni absolument sans aucune culpabilité personnelle, sans accusation et sans possibilité de défense.

Mes chers chrétiens, écoutez bien : il a été confirmé officiellement qu'on ne reproche aux deux membres du chapître, Messieurs Vorwerk et Echelmeyer aucune action punissable. Ils n'ont rien fait de punissable et pourtant on les punit de l'exil. Et pourquoi ? Parce que MOI j'ai fait quelque chose qui n'était pas agréable au gouvernement de l'Etat. Lors de la nomination de quatre membres du chapître au cours des deux dernières années, le Gouvernement m'a informé dans trois cas que la nomination n'était pas à son gré. Etant donné que selon les stipulations du Concordat de Prusse 1929 le droit d'ingérence du Gouvernement est expressément exclu ; j'ai néanmoins procédé aux nominations dans deux de ces quatre cas. Je n'ai, en ce faisant, commis aucune faute j'ai seulement exercé mon droit reconnu. Je puis le prouver à n'importe quel moment. On peut me citer devant le tribunal si l'on est d'avis que j'ai agi illégalement : je suis certain qu'aucun tribunal allemand indépendant ne pourra me condamner pour avoir nommé des membres du chapître. Ceci est-il la raison pour laquellle on a fait intervenir non pas un tribunal, mais la Gestapo dont les décisions ne sont pas soumises, dans le Reich allemand, à une revision judiciaire ?

Chaque citoyen allemand est exposé, absolument sans protection ni défense, à la puissance matérielle de la Gestapo. Beaucoup de nos compatriotes en ont fait par eux-même l'expérience au cours des dernières années : ainsi notre cher maître Friedrichs qui est toujours en prison sans débat ni jugement, ainsi que deux membres du chapître qui sont en exil. C'est ce qu'apprennent maintenant nos religieux qui, hier et aujourd'hui ont été chassés de leurs propriétés et de la ville.

Aucun de nous n'est certain bien, qu'ayant conscience d'être le plus fidèle, le plus consciencieux des citoyens, bien que se sachant le plus innocent, de ne pas être un jour arraché de sa demeure, privé de sa liberté et enfermé dans les caves et camp de concentration de la Gestapo.

Je sais parfaitement que cela peut m'arriver un jour, à moi. Et puisqu'alors je ne pourrai plus parler publiquement, c'est pour cela que je veux parler aujourd'hui en public et, publiquement donner l'avertissement de ne plus continuer dans cette voie, qui, selon ma ferme conviction fera descendre sur les hommes le jugement de Dieu et conduira notre peuple et notre patrie au malheur et à la perte.

Si je proteste contre les mesures et sanctions de la Gestapo, si j'exige publiquement la suppression de cet état de choses et la révision ainsi que l'annulation en justice de toutes les mesures prises par la Gestapo, je ne fais rien d'autre que ce qu'a fait également le Gouverneur Général et Ministre du Reich, le Docteur Hans Franck, qui au mois de février de cette année écrivait dans le périodique : „ L'Académie du droit allemand „ :
Nous voulons cette égalité solide de l'ordre intérieur qui ne fait pas glisser le droit pénal vers l'autorité absolue de la puissance répressive du parquet en face d'un accusé condamné d'office et sans moyen de défense.... Il faut que le droit rende possible à chacun la défense, l'éclaircissement des faits et permette ainsi la protection contre l'arbitraire et l'injustice.... Autrement, nous ferions mieux de parler non pas de droit pénal mais de répression par la force Il est impossible de combiner le droit avec un système de condamnation sans défense... Il est de notre devoir d'exprimer aussi clairement et aussi formellement que d'autres l'ont déjà fait alors qu'ils défendaient l'autorité sous l'une ou l'autre de ses formes, que nous devons défendre avec courage l'autorité du droit comme une partie essentielle d'un pouvoir durable.

Ainsi écrivait le ministre du Reich, Docteur Hans Franck.

J'ai conscience en ma qualité d'évêque, de héraut et de défenseur des lois divines, qui accordent à chacun ses droits et ses libertés initiaux et devant lesquelles toutes les prétentions humaines doivent s'arrêter conformément à la volonté divine, d'être appelé, tout comme le ministre Franck, à défendre courageusement l'autorité du droit et à rejeter, comme une injustice qui crie vengeance au cie, une condamnation des innocents sans défense.

Mes chers chrétiens !

L'emprisonnement de beaucoup d'innocents sans possibilité de défense et sans jugement, l'enlèvement de leur liberté aux deux membres du chapître, la dissolution des couvents et la déportation d'innocents religieux, nos frères et sœurs, m'obligent aujourd'hui à rappeler en public la vieille vérité inébranlable : „ Justitia est fundamentum regnorum „ : la justice est la seule base sure de tous les systèmes de gouvernement.

Le droit à la vie, à l'inviolabilité du domicile, à la liberté est une partie indispensable de toute communauté morale. Il est toutefois permis à l'état de limiter, par voie de dispositions pénales, ces droits des citoyens ; mais ce pouvoir ne lui est acquis qu'en face de crimes contre le droit, crimes dont on doit faire la preuve par une procédure judiciaire impartiale. L'état qui transgresse ces limites tracées par Dieu et qui admet ou provoque la punition de personnes innocentes mine sa propre autorité et le respect de sa souveraineté dans la conscience de ses propres citoyens.

Nous avons bien été forcés de remarquer, au cours de ces dernières années, que des peines plus ou moins lourdes en général des peines supprimant la liberté ont été infligées et exécutées sans qu'on leur ait donné l'occasion de défendre leurs droits, de prouver leur innocence. Combien de citoyens allemands languissent en prison ou dans des camps de concentration ! Combien ont été chassés de leur patrie ! et du lieu où ils exercent leur activité professionnelle.

Je vous rappelle à nouveau le vénéré évêque de Rottenbourg, Jean-Baptiste Sproll, un vieillard de septante ans, qui a dû fêter son jubilé de 25 ans d'épiscopat en exil, loin de son diocèse, parce que la Gestapo l'avait expulsé il y a trois ans, de sa propriété. Je citerai encore une fois nos deux membres du chapître, les révérends Vorwerk et Echelmeyer. Je pense à notre vénéré maître de religion Friedrichs qui languit dans un camp de concentration. Je me refuse à donner aujourd'hui d'autres noms. Vous connaissez tous le nom du pasteur évangélique qui, pendant la guerre mondiale, a mis sa vie au service de l'Allemagne en qualité d'officier et de commandant de sous-marin et qui, par après, exerçait son activité à Munster. Nous avons la plus grande estime pour sa bravoure et son courage professionnel. Cet exemple vous montre, mes chers chrétiens, qu'il ne s'agit pas d'une question uniquement catholique que je pose aujourd'hui devant vous mais d'une question de caractère chrétien, voire même d'une question de caractère humain, national et religieux.

La justice est la base des Etats. Nous déplorons, nous observons avec souci que nous sommes obligés d'assister aujourd'hui à l'ébranlement de ces bases, à apprendre que la justice, la vertu naturelle et chrétienne indispensable au maintien ordonné de toute communauté humaine, n'est et ce, au su de tous — ni respectée ni défendue.

Ce n'est pas seulement à cause des droits de l'Eglise, pas seulement à cause des droits de la personnalité humaine, mais aussi par amour pour notre peuple et notre patrie que nous implorons, nous demandons, nous exigeons la justice. Quel est l'homme qui ne craint pas pour sa maison s'il voit que les fondations en sont minées ? „ La Justice est le fondement de tous les Etats „ Le ministère public ne peut s'opposer en toute honnêteté et avec espoir de succés à l'application illégale de la force, à ce service d'esclaves, actuellement le plus fort, mais trop indigne, de l'oppression des faibles et de leur abaissement, que si les détenteurs du pouvoir se plient avec respect devant la majesté royale de la justice et s'ils n'utilisent le glaive de la justice qu'au service de celle-ci.

Ce n'est que cette souveraineté là qui peut compter être suivie et librement servie par d'honnêtes gens, dont les mesures et les sanctions apparaissent comme ayant été pesées sur la balance incorruptible de la justice. C'est pour celà que la pratique de la condamnation et de la punition sans possibilité de défense, sans jugement régulier provoque, comme le Docteur Franck le reconnait, une sensation d'illégalité et de crainte angoissante qui, avec le temps doit corrompre le caractère de la masse et désagréger la communauté.

C'est la conviction et le souci de tous les hommes bien pensants ; c'est ce qu'un haut fonctionnaire du ministère de la justice a déclaré ouvertement avec courage en 1937 dans le moniteur. Il écrivait : „ Autant la perfection d'un pouvoir est plus grande, autant une garantie irrécusable de l'application des lois est plus nécessaire ; car autant plus durement sont ressenties les méprises, autant plus

grand est le danger que présentent l'arbitraire et les abus. Si l'on exclut la juridiction administrative, il faut dans tous les cas, qu'on trouve une voie adéquate pour un contrôle impartial afin d'éviter la naissance d'une sensation d'illégalité qui, avec le temps, nuirait en toutes circonstances à la communauté d'Etat„.

En ce qui concerne les ordonnances et tarifs de peines de la Gestapo, la juridiction administrative est hors de cause, car tous nous ignorons le moyen de contrôler impartialement les mesures de la Gestapo, ses restrictions de la liberté ; ses interdictions de séjour, ses arrestations, ses emprisonnements de citoyens allemands. Une sensation d'illégalité, oui, de lâche inquiétude, a, en conséquence déjà pris racine dans beaucoup de cercles du peuple allemand, sensation qui nuit lourdement à la solidarité dans l'Etat.

Le devoir de ma charge qui est de prendre fait et cause pour l'ordre moral ; le devoir de mon serment, par lequel j'ai fait vœu devant Dieu et le représentant du gouvernement d'empêcher selon mes forces tout malheur qui pourrait menacer le régime de l'Etat allemand me poussent en face des actes de la Gestapo, à dévoiler publiquement cet état de choses.

Mes chers chrétiens,

On me fera peut-être le reproche que par mon franc parler j'affaiblis, en ce temps de guerre, le front intérieur du peuple allemand. A l'encontre de celà je constate : „Ce n'est pas moi qui suis la cause d'un affaiblissement éventuel du front intérieur ; mais ceux là qui, malgré la guerre, malgré la misère actuelle, ici même, à Munster, à la fin d'une semaine de terreur occasionnée par de formidables attaques aériennes, infligent de dures peines, sans jugement et sans possibilité de défense, à d'innocents compatriotes, à nos religieux, nos frères et sœurs ; qui leur prennent leurs propriétés, les jettent à la rue et les chassent du pays. Ils détruisent l'assurance du droit, minent la conscience du droit et ruinent la confiance dans la direction de notre Etat. Et c'est pour celà, au nom de l'honnête peuple allemand, au nom de la majesté de la justice, dans l'intérêt de la paix et de la concorde du front intérieur, que j'élève ma voix et proclame hautement, en qualité de citoyen allemand : „ Nous demandons de la justice „.

Est-ce que cette proclamation restera sans être exaucée ?

Si le règne de la justice n'était pas rétabli, notre patrie allemande périra, en dépit de l'héroïsme de ses soldats et de leurs victoires glorieuses, par la pourriture et l'infamie intérieures.

Prions pour tous ceux qui sont dans la peine, surtout pour nos religieux exilés, pour notre peuple allemand, pour notre ville de Munster, afin que Dieu lui épargne d'autres épreuves ; prions pour notre patrie et son Führer.

AMEN

## COPIE DU SERMON DE L'ÉVÊQUE DE MUNSTER, LE DIMANCHE 3 AOUT 1941 DANS L'ÉGLISE St. LAMBERT A MUNSTER.

Après lecture de l'évangile du jour du 9me dimanche après la Pentecôte „Quand Jésus approchait de Jérusalem et voyait la ville, il pleurait sur elle„ (Luc XIX 41-47)

Mes chers diocésains.

L'évangile de ce jour commente un évènement émouvant : Jésus pleure. Le fils de Dieu pleure. Celui qui pleure souffre de douleurs, de douleurs dans le corps ou dans le cœur. A cette époque, Jésus ne souffrait pas encore physiquement et pourtant il pleurait. Combien forte a dû être la douleur dans l'âme, la peine dans le cœur de cet homme valeureux pour qu'il pleure ! Pourpuoi pleurait-il Il pleurait sur Jérusalem, sur la ville sainte qui lui était si chère, la capitale de son peuple. Il pleurait sur ses habitants, sur ses compatriotes, parce qu'ils ne reconnaissaient pas ce qui seul pourrait leur éviter les punitions prévues par son omniscience et fixées par sa justice divine : „Si tu pouvais reconnaître ce qui te sers de paix !„ Pourquoi les habitants de Jérusalem ne reconnaissent-ils pas ? Pas longtemps avant, Jésus l'avait dit : „Jérusalem, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes ? Mais tu n'as pas voulu„ (Luc XIII-34) Tu n'as pas voulu. Moi, ton roi ton Dieu, je voulais, mais toi tu ne voulais pas. Combien caché, combien gardé, combien protégé se trouve le poussin sous les ailes de la poule. Elle le chauffe, elle le nourrit elle le défend. Ainsi je voulais te protéger, veiller sur toi contre tous dangers, te défendre. Je voulais, tu n'as pas voulu.

C'est pour cela que pleurait Jésus, c'est pour cela que pleurait cet homme fort, pleurait Dieu, sur la bêtise, sur les torts, sur le non-vouloir criminel. Et sur le malheur qui en résultera, que son omniscience voit venir, que sa justice doit provoquer si l'homme oppose aux lois divines à tous les avertissements de la conscience, à toutes les invitations aimables de l'ami divin, du meilleur des pères, son non-vouloir. Si tu pouvais donc reconnaître pendant ce jour ce qui te sert pour la paix ! Mais tu n'as pas voulu. C'est une chose terrible, une chose inouïe et injuste et une chose pernicieuse pour l'homme d'opposer sa volonté à celle de Dieu. „Je voulais, mais tu n'as pas voulu„. C'est pour celà que Jésus pleure sur Jérusalem.

Chers chrétiens, dans la lettre épiscopale des évêques allemands du 26 juin 1941 lue le 6 juillet dans toutes les églises catholiques d'Allemagne, il est dit notamment : „Il existe certainement selon la doctrine chrétienne des prières positives qui n'obligent plus si leur accomplisse-

ment etait lié à de trop grandes difficultés. Il existe aussi des obligations sacrées de conscience dont personne ne peut nous délier et que nous devons accomplir même au prix de notre vie : jamais, dans aucune circonstance, en dehors de la légitime défense, l'homme ne peut tuer un innocent.

J'avais déjà le 6 juillet, un motif d'ajouter à ces paroles de la lettre épiscopale les explications suivantes :

„Depuis plusieurs mois, il nous revient que, sur ordre de Berlin, des malades souffrant depuis un certain temps et peut-être inguérissables sont tirés de force des asiles d'aliénés. Les parents reçoivent alors régulièrement après un certain laps de temps avis que le malade est mort, incinéré, et que les cendres peuvent être obtenues En général on est à peu près certain que ces nombreux cas mortels, inattendus, d'aliénés ne se produisent pas tout seuls mais sont plutôt amenés à dessein ; qu'on suit la doctrine qui prétend qu'il est permis de détruire ce qu'on appelle „la vie qui n'a aucune valeur„, c'est à dire ; tuer des innocents si l'on est d'avis que leur vie est sans valeur pour la masse et l'Etat. Une doctrine terrible, qui tend à justifier l'assassinat d'innocents, qui, en principe, permet l'exécution par la force des invalides, des impotents, des inguérissables, des vieillards, de ceux qui ne sont plus aptes au travail.

Comme je l'ai appris de source sure, des listes sont dressées également maintenant dans les asiles de la province de Westphalie. Elles concernent des aliénés qui sont à considérer comme „compatriotes non productifs„ et doivent être sous peu exécutés. Dans le courant de cette semaine, le premier convoi est parti de l'asile „Mariental„ près de Munster.

Hommes et femmes allemands, le paragranhe 211 du Code pénal du Reich a encore force de loi ; il dit ; „Celui qui tue un homme sciemment sera puni pour assassinat, s'il a tué avec préméditation, de la peine capitale„. Pour préserver ceux qui tuent sciemment ces pauvres malades, faisant partie de nos familles, de cette peine juridique, les malades destinés a être exécutés sont expédiés loin de leur patrie dans un asile éloigné. Comme cause du décès on allègue une maladie Puisque le corps est immédiatement incinéré, les parents et même la police ne peuvent plus constater par après si réellement il y a eu maladie et quelle a été la cause du décès. Mais on m'a affirmé qu'on ne cachait nullement au Ministère de l'intétieur et au bureau du Führer des médecins, le Docteur CONTI, qu'en effet un grand nombre d'aliénés ont déjà été tué sciemment en Allemagne et que d'autres sont destinés a être tués à l'avenir.

Le Code pénal du Reich dit, dans son article 139 : „Celui qui a connaissance de l'intention d'un crime contre la vie et qui omet de le renseigner en temps utile à l'autorité ou à celui qui est menacé sera puni.

Lorsque j'ai appris l'intention d'expédier des malades de Mariental pour les tuer, j'en ai informé par lettre recommandée le procureur auprès du tribunal de Munster et le président de la police de Munster. Voici le contenu de cette lettre :

„Selon les indications dont j'ai eu connaissance, un grand nombre d'aliénés doivent être transférés comme compatriotes „non productifs„ dans le courant de cette semaine (on parle du 31 juillet) de Mariental à l'asile d'Eichberg, pour être ensuite exécutés comme celà s'est produit, selon la conviction générale, après d'autres transferts du même genre. Etant donné qu'un tel procédé n'est pas seulement en contradiction avec les lois divines et naturelles, mais également punissable de la peine capitale suivant l'article 211 du code pénal, je vous en informe selon l'article 139 du code pénal et vous prie de protéger sans retard les comparriotes menacés par cette action contre ceux qui ont l'intention d'exécuter ce transport et ces assassinats. Veuillez me faire savoir ce qui a été fait„.

Je n'ai pas reçu de nouvelles concernant l'intervention du parquet ni de la police.

J'avais déjà protesté énergiquement par écrit le 26 juillet auprès de l'administration provinciale de la province de Westphalie à laquelle sont soumis les asiles auxquels on a confié ces malades. Ceci n'a servi à rien, le premier convoi des condamnés à mort est parti de Mariental. Et, d'après ce que j'apprends, 800 malades ont déjà été transférés de l'asile de Warstein. En conséquence, nous pouvons croire que ces pauvres malades inoffensifs seront exécutés tôt ou tard. Pourquoi ? Non pas parce qu'ils ont commis un crime punissable de la peine de mort, ni parce qu'ils ont attaqué leur garde de telle façon qu'il ne restait à celui-ci que de s'opposer par la force à l'agresseur, en vertu de la légitime défense.

Ce sont là des cas dans lesquels est permise et non moins rarement commandée, outre la destruction de l'ennemi armé dans une guerre, l'application de la force jusqu'à l'homicide. Ce n'est pas pour de telles raisons que ces malheureux malades doivent mourir mais parce que leur vie est devenue „sans valeur„ selon le jugement d'un certain médecin ou l'avis d'une certaine commission ; parce qu'ils appartiennent, d'après ce jugement aux „compatriotes non productifs„. On juge qu'ils ne peuvent plus produire des biens, ils sont, comme une vieille machine qui ne marche plus ; ils sont comme un vieux cheval inguérissable et paralysé ; comme une vieille vache qui ne donne plus de lait. Que fait-on d'une telle machine ? Elle est mise à la mitraille. Que fait-on d'un cheval paralysé, d'une telle vache improductive ? Non, je ne veux pas terminer cette comparaison, si terrible que soit la justification. Il ne s'agit pas ici de machine, de cheval ou de vache dont la seule destination est de servir l'homme, de lui produire des biens. On peut les détruire on peut les abattre, dès qu'ils ne remplissent plus cette destination. Non, ici il s'agit d'hommes, nos concitoyens, nos frères et sœurs, de pauvres gens malades, si vous voulez des hommes improductifs. Mais est-ce qu'ils n'ont plus pour celà droit à la vie ? Est-ce que vous avez, est-ce que j'ai seulement le droit de vivre aussi longtemps que nous sommes productifs, que nous sommes considérés comme tels ? Si l'on admet et applique le principe de pouvoir tuer des hommes improductifs, gare à nous, si nous vieillissons ! Si l'on peut tuer des hommes impro-

ductifs, gare aux hommes qui ont mis dans le processus de production leur force, leurs os, les y ont sacrifiés et perdus ! Si l'ont peut mettre de côté les hommes improductifs, gare à nos braves soldats qui reviennent chez eux comme invalides et blessés graves ! Si l'ont admet que des gens ont le droit de tuer des hommes improductifs ; en ne touchant même d'abord qu'à d'inoffensifs aliénés, c'est mettre en principe que l'assassinat commis sur des hommes improductifs, donc des malades inguérissables, des invalides inaptes au travail et des invalides de guerre et alors l'assassinat de nous tous, si nous vieillissons et devenons par conséquent improductifs, est permis. Il suffira alors d'une ordonnance secrète décrétant que le procédé expérimenté sur des aliénés est à étendre à d'autres improductifs et qu'il est également à appliquer aux poitrinaires inguérissables, aux vieillards et aux invalides de travail et de la guerre. Dès lors, aucun de nous n'est plus sûr de sa vie. N'importe quelle commission peut vous mettre sur la liste des improductifs qui, selon son jugement, n'ont pas le droit de vivre. Et aucune police ne les protégera aucun tribunal ne châtiera son assassinat ni n'infligera à l'assassin la peine qu'il a méritée, Qui peut alors encore avoir confiance dans un médecin ? Peut-être déclarera-t-il le malade improductif et obtiendra-t-il l'ordre de le tuer. Il est impossible de se faire une idée du relâchement des mœurs, la méfiance généale et mutuelle introduite jusque dans les familles si cette terridoctrine était tolérée, admise et suivie.

Malheur aux hommes, malheur à notre peuple allemand si loi sacrée de Dieu „Tu ne tueras point„ que le Segneur a promulguée avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs, que Dieu, le Créateur a inscrite dès le début dans la conscience des hommes, non seulement est violée mais si cette violation est même tolérée et reste impunie. Je veux vous citer un exemple de ce qui se passe.

A Mariental, vivait un homme d'environ 55 ans, un paysan originaire d'une commune de la région de Munster ; je pourrais vous citer son nom ; il souffrait depuis quelques années de troubles mentaux et a été confié à l'asile de Mariental. Il n'était pas tout à fait fou. Il lui était permis de recevoir des visites et il se réjouissait de la visite de ses parents. Il y a quinze jours il avait encore reçu la visite de sa femme et de son fils, soldat du front revenu en permission. Le fils a une très grande affection pour son père.

Les adieux furent, en conséquence, pénibles. Qui sait si le soldat reviendra, reverra son père, car il peut tomber au combat pour ses compatriotes. Le fils, le soldat, ne reverra sans doute jamais son père, car il est mis sur la liste des improductifs, Un parent qui voulait rendre visite cette semaine au père a été éconduit avec l'information que le malade a été expédié d'ici sur ordre du conseil ministériel pour la défense nationale. On ne pourrait pas dire où. On donnera sous peu des nouvelles aux parents. Quelle sera la teneur de ces nouvelles ? La même que dans d'autres cas : que l'homme est mort, son corps incinéré et que les cendres peuvent être obtenues contre paiement d'une taxe. Alors, le soldat qui est au front et sacrifie sa vie pour ses compatriotes allemands, à l'intérieur du pays, lui ont ravi sa vie.

Les fait que je vous cite sont là. Je peux citer les noms du malade, de sa femme, de son fils au front et également le nom du lieu où ils habitent.
„Tu ne tueras point„. Dieu a inscrit ce commandement dans la conscience des hommes, bien avant que le parquet et le tribunal n'aient poursuivi et châtié l'assassin bien avant qu'un code pénal ait menacé l'assassinat du châtiment. Caïn, qui a abattu son frère, était un assassin bien avant l'existence des Etats et des tribunaux. Et il confessait, pressé par l'accusation de sa conscience : „Ma faute est trop grande pour que je puisse trouver le pardon. Quiconque trouvera m'appellera assassin (Genèse IV-1)

„Tu ne tueras point„. Ce commandement de Dieu, le seul maître disposant du droit de vie et de mort, fut inscrit dès le début dans les cœurs des hommes, bien avant que Dieu eût donné sur le mont Sinaï aux enfants d'Israël ses commandements conçus dans ces quelques phrases lapidaires ; gravées dans la pierre, qui sont reproduites dans l'écriture sainte et que nous avons apprises par cœur au catéchisme étant jeunes.

„Un seul Dieu tu adoreras„ : c'est ainsi que commence cette loi immuable. „Tu ne peux avoir d'autres dieux à côté de moi„. Le Dieu unique, éternel, universel, tout-puissant, omniscient, infiniment saint et juste a donné ces commandements, lui, notre créateur et et seul juge.

Par amour pour nous, il a inscrit ces commandements dans nos cœurs et il nous les a donnés ; ils correspondent aux besoins de la nature ; ils sont les normes inconditionnelles de la vie et de la communauté raisonnable, agréable à Dieu, sainte et génératrice du salut.

Dieu notre père veut nous rassembler, nous, ses enfants, par ces lois, comme la poule rassemble ses poussins.

Si nous autres, hommes, suivons ces ordres, ces appels, ces invitations de Dieu, alors nous sommes protégés et préservés du malheur comme les poussins sous les ailes de la poule.

„Jérusalem, combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, comme la poule ses petits en dessous de ses ailes ; mais tu n'as pas voulu„. Est-ce que cela doit de nouveau devenir vérité dans notre patrie allemande, notre terre Westphalienne, notre ville de Munster ?

Qu'en est-il, en Allemagne comme chez nous, de l'obéissance à ces lois divines ?

Huitième commandement : „Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement„. Combien de fois il est violé insolemment et publiquement !

Septième commandement : „Le bien d'autrui tu ne prendras„.

Quelle est la propriété qui est encore sure aujourd'hui après l'expropriation arbitraire et sans égards des biens de

nos fréres et sœurs qui appartiennent à des ordres catholiques.

Quelle propriété est encore protégée si ces biens confisqués illégalement ne sont pas rendus ?

Le sixième commandement : „Œuvre de chair tu ne désireras„. Pensez aux indications et assertions reprises dans la fameuse lettre ouverte de Rudof Hess disparu entretemps et publiée dans tous les journaux et concernant l'amour libre et la maternité en dehors du mariage. Est-ce qu'il y a encore ici à observer et à apprendre en bassesse et en dévergondage ? A quelle impudicité dans l'habillement notre jeunesse n'a-t-elle pas dû s'habituer, préparation à l'adultère ? On détruit la pudeur, mur de la chasteté.

Maintenant, on met également de côté le cinquième commandement „ Tu ne tueras point„ et on le transgresse sous les yeux des organismes obligés de protéger l'ordre et la vie, en tuant par principe des innocents, bien qu'ils soient malades uniquement parce qu'ils sont improductifs, qu'ils ne peuvent plus produire des biens.

Qu'en est-il de l'observation du quatrième commandement qui exige du respect et de l'obéissance envers ses parents et supérieurs ? La position et l'autorité des parents sont déjà très minées et seront de plus en plus ébranlées avec toutes les exigences qui sont imposées à la jeunesse à l'encontre de la volonté des parents.

Est-on d'avis de conserver le respect sincère et l'obeissance consciencieuse envers l'autorité de l'Etat, si l'on continue à violer les lois de l'autorité suprême, les commandements de Dieu ? Si l'on combat la foi en Dieu, le seul vrai et surnaturel, le seigneur du ciel et de la terre ? Oui, même si on tâche de les exterminer.

L'observance des trois premiers commandements est d'ailleurs déjà depuis longtemps suspendue pour le public en Allemagne et aussi ici à Munster. Par combien de gens le dimanche et les fêtes sont-ils déshonorés ? Comment ne profane-t-on pas le nom de Dieu, ne le déshonore-t-on pas, ne le blasphème-t-on pas ? Et le premier commandement „Tu ne dois pas avoir d'autres dieux à côté de moi„ ? Au lieu du seul Dieu vrai et éternel on se plait à se fabriquer des idoles pour les adorer : la Nature ou l'Etat, le Peuple ou la Race. Et combien y en a-t-il pour qui, selon St. Paul, le ventre est en réalité leur dieu ? (Phil. III 19) Leur propre bien-être, à qui ils sacrifient tout, même l'honneur et la conscience. Dès lors, on peut également essayer de s'arroger des droits divins, de se faire le maître de la vie et de la mort des hommes. Quand Jésus approchait de Jérusalem et voyait la ville, il pleurait sur elle et disait : „Si tu reconnaissais encore aujourd'hui ce qui te serviras à la paix„. Mais cependant celà est caché à tes yeux. Tiens, il y aura des jours où tes ennemis vont t'abattre, toi et tes enfants, et ne laisseront de tes murs pierre sur pierre, parce que tu n'as pas reconnu les jours de ton épreuve„.

Par ses yeux physiques, Jésus regardait alors seulement les murs et les tours de la ville de Jérusalem, mais son omniscience divin voyait plus profondément et connaissait ce qui adviendrait ultérieurement de la ville et de ses habitants. „Jérusalem, je voulais rassembler tes enfants comme le fait la poule avec ses poussins ; mais tu n'as pas voulu. C'est celà, la grande douleur qui oppressait Jésus et qui provoquait ses larmes. „Je voulais ton bien, mais tu ne veux pas„. Jésus voit le caractère impie. terrible, criminel, néfaste de ce non-vouloir. L'homme, la petite créature oppose sa volonté à celle de Dieu. Jérusalem et ses habitants son peuple naguère élu et préféré oppose sa volonté à celle de Dieu. C'est celà que Jésus pleure sur le péché abominable et la punition inévitable. Dieu ne permet pas qu'on se moque de lui.

Chrétiens de Munster, est-ce que le Fils de Dieu, dans son omniscience, n'a vu que Jérusalem ? N'a-t-il pleuré que sur Jérusalem ? Le peuple d'Israel est-il le seul que Dieu a entouré de soins paternels, protégé d'un amour maternel, attiré vers lui et qui n'a pas voulu ? Est-il le seul qui a refusé la vérité divine, rejeté la loi de Dieu et qui s'est précipité dans la ruine ?

N'a-t-il pas, à cette époque, dans son omniscience, regardé aussi le peuple allemand, notre Westphalie, notre pays de Munster, le Bas-Rhin ? N'a-t-il pas également pleuré sur eux, pleuré sur Munster ? Depuis mille ans il a instruit nos aïeux et nous-mêmes de la vérité, il nous a dirigés par ses lois, il nous a nourris de sa grâce, il nous a rassemblés comme la poule ses poussins. Est-ce que Dieu, l'omniscient, a vu, à cette époque, qu'il devrait actuellement rendre également sur nous son jugement „Tu n'as pas voulu. Vois, ta maison sera détruite„.

Que ce serait terrible, mes chers chrétiens ! J'espère qu'il est encore temps, mais il est plus que temps que nous reconnaissions encore en ce jour ce qui nous servira pour la paix, ce qui seul pourra nous sauver et nous éviter la punition divine et que nous le confessions par notre vie que nous fassions des lois divines notre ligne de conduite et prenions au sérieux la parole :„Mieux vaut mourir que pécher„ ; que nous implorions dans une prière de sincère pénitence le pardon de Dieu pour nous, notre ville, notre pays et toute notre chère patrie allemande

Mais celui qui veut continuer à provoquer le jugement de Dieu qui renie notre foi, qui répudie les lois divines, qui fait cause commune avec ceux qui éloignent notre jeunesse du christianisme, qui volent et exilent nos ordres religieux ; avec ceux qui livrent des innocents, nos frères et sœurs, à la mort, avec ceux-là nous voulons éviter toute intimité, eux dont nous voulons éviter l'influence sur nous et les nôtres afin que nous ne soyons pas infectés par leurs pensées et leurs actions impies, afin que nous ne devenions pas complices tombant ainsi sous le coup du jugement divin que Dieu doit rendre sur tous, avec ceux-là qui, pareils à la ville ingrate de Jérusalem, ne veulent pas ce que Dieu veut.

O Dieu, faites nous à tous connaitre ce jour, avant qu'il ne soit trop tard. ce qui nous sert pour la paix. O Sacré Cœur de Jésus, affligé jusqu'aux l'armes par l' aveuglement et les méfaits des hommes, aide nous de ta grâce pour que nous aspirions toujours à ce qui te plait et que nous renoncions à ce qui te déplait, afin que nous restions aimés de toi et trouvions repos et paix pour nos âmes.

AMEN

## EPILOGUE

Que prouve ces documents ? Ils prouvent à nouveau l'inconcevable arbitraire et la cruauté des Nazis. Aujourd'hui c'est „seulement„ le meurtre des faibles d'esprit désarmés demain, lorsque nous serons nous-mêmes grands blessés de guerre ou invalides du travail nous serons peut-être obligés nous-mêmes de nous en rendre compte.

En opposition à ce bourbier d'infamies et de brutalités s'élève la figure de l'Evêque de Munster, qui, sans se soucier de ses affirmations, de sa liberté propre, de sa vie même, se dresse en face des bourreaux maîtres absolus Il sait, que la masse attend de lui ces vérités, que le moment est arrivé, il sait où conduirait un silence complice prolongé sur les atrocités d'Hitler. Et nous devrions rester lâches et inactifs à ses côtés !

Serrons les rangs ! Tous les antihitlériens, qui appartiennent à un parti ou à l'Eglise, doivent s'unir, non seulement en paroles et en écrits, mais encore travailler de toutes leurs forces à la destruction d'un régime qui, depuis longtemps déjà, se déverse comme une malédiction sur toute l'humanité.

COMME CELA SEULEMENT NOUS POURRONS GAGNER LA PAIX !

Belgian War Press

L'UNION FAIT LA FORCE.

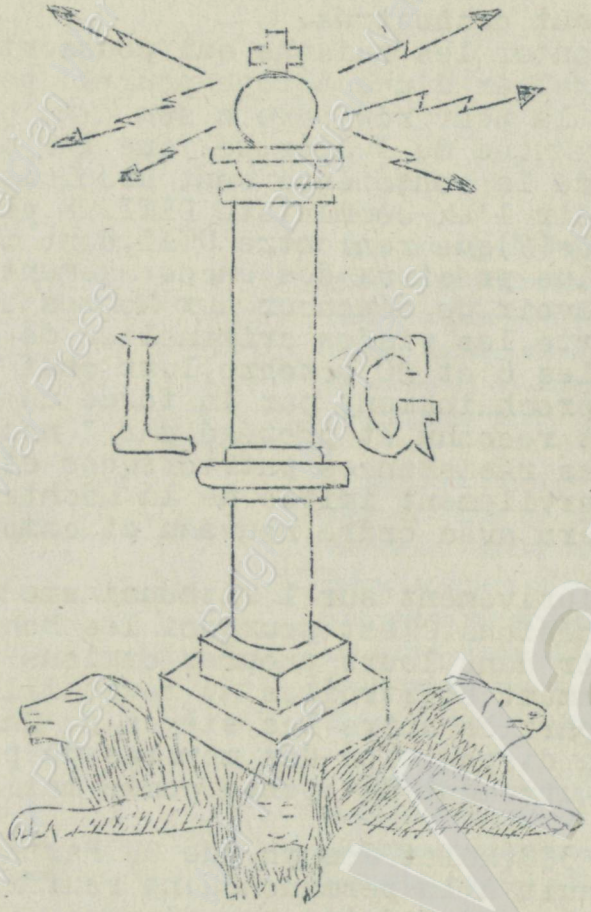


CHRONIQUE PROVINCIALE LIEGEOISE .-
+=+=+=

avec conviction des " Heil Hitler"savamment orchestrés.

Nous ne nous attarderons pas'à discuter les raisons qui poussent un BOAILLET à saluer en Mussolini le régénérateur d'une Europe pourrie par les ploutocrates et les juifs.Les faits sont là pour répondre à son argumentation. Nous ne réfuterons pas non plus le panégyrique du Führer,tel que l'a développé VELUT,Cettaines dépravations du gout et de la conscience sont absolument incurables.Nous laisserons sans nous émouvoir l'ex-communiste DETISTE proclamer les bienfaits de l'ordre nouveau.Le succés(?)que rencontre UTMI,dont il est secrétaire,doit constituer pour lui le plus précieux des encouragements à rebon

Mais nous avons le plus impérieux devoir de dénoncer aux hommes et aux femmes de Wallonie,menacés dans leurliberté,les visées criminelles de ces renégats.-Lors de réunions tenues à Liége,les 6 et 20 octobre,leur chef VELUT a effet exprimé l'intention d'instaurer prochainement par la force un régime national-socialiste wallon officiellement reconnu et protégé par " nos amis, les Allemands".Il espère mater bientôt les résistances patriotiques et procéder dans 6 mois à une prise de pouvoir servilement imitée de la Machtergreigung hitlérienne.-Alors,chez nous Gestapo rimera avec ordre nouveau et camp de concentration avec oppression.

A vrai dire,VELUT ne compte pas exclusivement sur l'enthousiasme populaire pour fournir à son parti de nouvelles adhésions.C'est pourquoi les Boches,qui sont si gentils,lui ont amené avec plaisir dans leurs propres camions pour 5.000.000 de fr de marchandises,évidemment soustraites au ravitaillement de la Masse.Ces denrées,préalablement réparties entre les sièges de Charleroi Liége et Namur,seront en suite mises à la disposition des membres du parti sans timbre et à des prix raisonnables.-Autrement dit:pense comme moi ou meurs de faim!

Gageons que les agents de police Nº 308(Mélot Joseph rue CH.Bartholomé) et 105 (Rademacker Eugène,interprète de nuit à la permanence)ne souffriront pas de la disette.Ils se sont acquis par leur assiduité aux séances et la frénésie de leurs applaudissements une participation certaine à cette manne... diabolique ,à moins qu'il ne se trouve des patriotes pour leur apprendre à vivre.-

MISERE ET REPRESSION.

Le 1/11/1941,à 22h1/4,le train de la ligne de l'Ourthe entre en gare des Guillemins.Beaucoup de voyageurs sont heureux'de rapporter quelques provisions. Trois gendarmes troublent la fête et entreprennent une fouille minutieuse des valises,des sacs et même des sacoches.L'un d'eux,un costaud d'une trentaine d'années,apostrophe un pauvre ouvrier qui se défend comme il peut:

"Je ne suis pas un fraudeur,ce grain est destiné à nourrir mes trois enfants. Le ravitaillement ne suffit pas."-"Vous avez votre ravitaillement comme tout le monde.Je saisis votre marchandise .....

Loin de nous de patronner le commerce noir mais nos gendarmes,qui ne jouissent pas de la côte d'honneur depuis le 10 mai,pourraient se montrer plus humains et ne pas perdre de vue que,la guerre finie,chacun devra rendre compte de son activité pendant l'occupation.

D'autant plus qu'une heure auparavant était arrivé un train venant d'Allemagne,et dont les voyageurs étaient autrement chargés que ceux venant de l'Ardenne.Ceux qui travaillent pour les Allemands ont pu librement passérdevant eux,porteurs de valises de sacs etc....Chacun d'eux transportaient au moins 0 kgs.-

+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ ACTUELLEMENT ENTENDRE LE JOURNAL PARLE DE LONDRES DANS LES 1500 mètres.Passez le mot d'ordre à vos amis!